

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER.

Vol. 2—No. 34

MONTREAL, 29 MAI, 1873.

[\$2 PAR ANNÉE

LE NEGOCIANT CANADIEN

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU

COMMERCE et de L'INDUSTRIE

PARAISSANT LE

JEUDI de CHAQUE SEMAINE

Le Négociant Canadien est le seul journal de ce genre publié en langue française

Il contient les informations commerciales les plus complètes. La revue est sous la direction spéciale de M. L. E. Morin, courtier. Son expérience et les relations qu'il doit à sa position sont de sûrs garants que cette partie du journal ne laisse rien à désirer.

Une remise libérale est accordée aux annonceurs à long termes.

Les abonnements et les annonces sont reçus au bureau du journal, No. 10, Rue St. Nicolas.

Abonnement, - - - - \$2 par an
Annonces - 10 cts par ligne par insertion

L. E. MORIN & CIE

EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Chemins de Fer du Canada Central

DE

Brockville et d'Ottawa.



GRANDE ROUTE A VOIE LARGE CONDUISANT A OTTAWA.

LE ET APRES LUNDI LE 6 MAI COURANT, les convois partiront comme suit :

DE BROCKVILLE

EXPRESS à 8.00 A. M., arrivant à Ottawa à 1.00 P. M., et à Sand Point à 1.30 P. M.
TRAIN DE LA MAILLE à 4.00 P. M., arrivant à Sand Point à 9.30 P. M.

EXPRESS DIRECT D'OTTAWA, à 3.30 P. M., en connexion avec l'Express de jour du Grand-Tronc de l'Est à l'Ouest, arrivant à Ottawa à 7.10 P. M.

D'OTTAWA.

EXPRESS DIRECT DE L'OUEST à 10.00 A. M., arrivant à Brockville à 1.40 P. M., en connexion avec l'Express de jour du Grand-Tronc allant à l'Est et à l'Ouest.

TRAIN DE LA MAILLE à 4.00 P. M., arrivant à Brockville à 9.35 P. M.

ARRIVANT A SAND POINT.

à 1.20 et à 9.30 P. M.

PARTANT DE SAND POINT

à 6.00 A. M., 11.40 A. M., et à 3.30 P. M.

Les Trains du Canada Central et les embranchements de Perth font connexion régulière avec tous les trains du chemin de fer B. et O.

Transbordements faits avec diligence. PAS DE TRANSBORDEMENT LORSQUE LES CHARS SONT CHARGES AU COMPLET POUR UNE STATION SPECIALE.

H. ABBOTT,
Directeur.

Rockville, 4 Mai 1873.

N. RENAUD & CIE

MARCHANDS DE

Farine, Grains & Provisions

No. 34, RUE DES ENFANTS TROUVES

MONTREAL

Formation de Société

Nous soussignés avons l'honneur d'informer le public que nous avons formé une Société sous les nom et raison de N. RENAUD et Cie., pour faire le commerce de FARINE, GRAINS et PROVISIONS.

N. RENAUD,
F. LARIN,
A. E. GAGNON.

30-30

MEULES FRANCAISES

ET

ECOSSAISES

Pierres à Meules, Blocs

ETC., ETC., ETC.

AUX

Propriétaires de Moulins, Meuniers et autres

Les soussignés offrent en vente

Meules pour moulins à farine

(Diverses grandeurs.)

- do pour mouler le blé,
- do pour mouler l'avoine,
- do pour écailier l'avoine,
- do écossaises pour l'avoine,

Meules pour perler l'orge (à manufacturer le Pot Barley.)

AUSSI :

Blocs français assortis pour meules de différentes sortes.

Le tout garanti de première qualité et à des prix extrêmement modérés.

N. RENAUD & CIE.,

34, Rue des Enfants Trouvés.

GELINAS, LAFLEUR & Cie

IMPORTATEURS.

No. 256, Rue St. Paul

Troisième porte de

M. AMABLE PREVOST,

52

MONTREAL.

GAUTHIER, MAYRAND & CIE.

IMPORTATEURS DE VINS, SPIRITUEUX EPICERIES,

MARCHANDS DE FARINE, LARD, SAINDOUX,

274 et 281 Rue des Commissaires,
MONTREAL.



Chemin de Fer le Grand Tronc

DU CANADA

Arrangements d'hiver

Chars Palais (Pullman) et magnifiques Chars ordinaires et neufs à tous les Trains de Jours, Chars Palais Doroiters, à tous les Trains de Nuit, sur toute la Ligne.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST

Malle Quotidienne pour Prescott, Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Detroit, Chicago et tous les points de l'ouest à 8.00 A. M.
Express de nuit de Montréal à 8.00 P. M.
Train de la Malle de Nuit pour Toronto et toutes les stations intermédiaires à 6.00 A. M.
Train local pour les passagers pour Vaudreuil, à 4.06 P. M.
Trains laissant Montréal pour Lachine, à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 3.00 P. M., 5.00 P. M., et 6.00 P. M.
Trains laissant Lachine pour Montréal, à 8.00 A. M., 10.00 A. M., 3.30 P. M., 5.30 P. M., et 6.00 P. M.
Le Train de 3.00 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Express pour Boston via Vermont Central à 8.10 A. M.
Express pour New-York et Boston via Vermont Central à 3.30 P. M.
Train de la Malle pour St. Jean et Rousses Point, en connexion avec les Trains de Steamhead, Shefford et Chambly et en jonction avec les Chemins de Fer des Cantons du Sud-Est à 3.00 P. M.
Train de passagers du jour pour Island Pond, et toutes les stations intermédiaires à 6.00 A. M.
Train de la malle pour St. Hyacinthe, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Portland, Boston à 1.45 P. M.
Express de Nuit pour Québec, Rivière du Loup, Cacouna, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les Provinces d'en Bas à 10.30 P. M.
Express pour Québec, à minuit

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures nommées.

La magnifique vapeur "CARLETON", communiquera avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissera Portland pour Halifax, N. E., tous les Vendredis à 4.00 p. m. Ce vapeur offre tout le confort possible aux passagers et pour le transport du fret.

Le vapeur "CHASE" fera aussi le voyage entre Portland et Halifax.

La Compagnie Internationale des Steamers faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et Jaudis à 6.00 p. m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

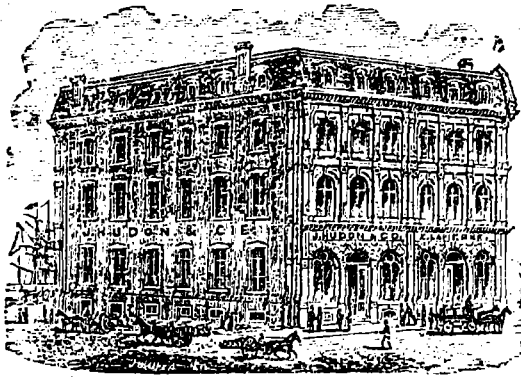
BAGAGE ÉTIQUETÉ.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure de départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la Station Bonaventure ou au Bureau No. 114, Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES
Directeur-Géral

Montréal, 10 Janv. 1872.



J. HUDON & Cie

IMPORTATEURS

D'EPICERIES, VINS, LIQUEURS ET PROVISIONS

EN GROS

No. 304, Rue St. Paul et 247, Rue des Commissaires

MONTREAL

J. HUDON,

CHAS. HEBERT,

A. S. HAMELIN

Ateliers de Ferblantiers et Plombiers

T. ST. GEORGE

98, Grande Rue St. Laurent, 98

ENSEIGNE LE LA GROSSE CAFETIERE ROUGE

M. T. ST. GEORGE, tout en remerciant ses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'on lui a donné, les avertit qu'il a agrandi son Magasin, et qu'il continuera comme par le passé à prendre tout ordre, soit pour passage de tuyaux à gaz, à l'eau, de gazelliers, de lustres, de couvertures en ferblanc, en tôle galvanisée, zinc, etc., soit pour réparations aux ateliers ou à domicile. Le tout sera exécuté par des ouvriers surs et de première classe.

Le magasin de ferblanterie, ferronnerie et articles en plomb de M. T. ST. GEORGE contient un assortiment très-varié et très-complet d'articles garantis et à bon marché. Le public est certain d'être servi avec fidélité, promptitude et politesse.

On y trouve également des réfrigérateurs ou glacières de famille améliorés et de tous les prix. Tous ceux qui en ont acheté en sont pleinement satisfaits.

Ouvrages entrepris à la Campagne, pour églises, presbytères, convents et demeures particulières, Fournitures à air chaud posées sous le meilleur système connu.

A l'ancienno place, No. 98 Rue St. Laurent. Enseigne de la GROSSE CAFETIERE ROUGE. 38

DEMEMAGEMENT

J. HUDON & CIE. ont transporté leur magasin au No. 304 Rue St. Paul et No. 247 Rue des Commissaires où ils tiendront comme par le passé un assortiment complet et bien choisi d'épicerie, vins, liqueurs et provisions.

Ils profitent de cette occasion pour solliciter de leurs pratiques la continuation du patronage qui leur a toujours été si libéralement accordé. 29-42

Grand Magasin du Chemin de Fer du Nord

L. A. LESIEUR

Entrepot d'Épicerie, Liqueurs

ETC., ETC., ETC

Marché Bonsecours

(ANCIEN MAGASIN DE LA RIVIERE)

Effets portés à domicile, 24 avril

29-20



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 17 mars 1873.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre : 15 p cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

ADOLPHE GERMAIN

AVOCAT,

SYNDIC OFFICIEL POUR LE COMTE RICHELIEU

RUE GEORGE, SOREL.

M. GERMAIN se charge de toutes affaires légales et de collections dans le District de Richelieu.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 22 Octobre 1872.

Distribuées.	MALLES.	Levées
ONTARIO.		
A. M. P. M.		A. M. P. M.
8.00	Ottawa, p. chemin de fer (a)	6.00 4.45
11.00	Province d'Ontario... (a)	7.00 6.45
	Rivière Ottawa par route	7.00
QUEBEC.		
8.00	Québec, Trois-Rivières et Sorel par vapeur.....	6.00
	Québec p. chemin de fer. Trois-Rivières. C.F.T. Riv. Arthabaska. Kettiv. du Loup.	7.00
8.00	St. Jean et Hemmingford	7.00
A. M.	St. Hyacinthe et Sherbrook	2.00
10.00	Do St. Jean et Louise's Pt. Shefford et la jonction du chemin de fer Vt.....	5.30 2.15
10.00		2.15
MALLES LOCALES		
11.00	Beauharnois (route).....	6.00
11.00	Chambly (aussi C.A.M.) et St. Césaire.....	1.30
11.00	Contrecoeur, Varennes et Vercheres.....	1.30
11.00	Côte St. Paul et Tameries Ouest.....	10.30
10.00	5.45 Huntingdon.....	6.00 2.00
9.30	2.00 Lacine.....	6.00 2.00
10.00	St. Lambert.....	2.00
9.30	2.15 Laprairie.....	8.00 2.00
11.00	Louiseville.....	6.00 1.30
	N. Glasgow & St. Récollet	7.00
	5-15 Terrebonne & St. Vincent	7.00 3.00
8.30	5.00 Pointe St. Charles	8.30 5.00
	St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, et Belle-Rivière.....	7.00
	1.30 St. Jérôme, Ste. Rose et Ste. Thérèse.....	7.00
	2.30 St. Jean & Station, St. Armand.....	8.00 2.00
8.00	Trois-Rivières par la Riv. Nord.....	1.80
8.30	PROV. MARITIMES.	
	N-Brunswick et Isle P.E.	7.00
	Halifax, N-E.....	7.00
	Les malles pour l.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de là la transmission se fera tous les vendredis alternatifs à partir du 2 Juil.	7.00
ETATS-UNIS.		
	Boston et les Etats de la Nouv.-Angleterre, excepté le Maine.....	7.45 2.15
8.49	New-York et les Etats du Sud.....	2.15
8.49	Island Pond, Portland et le Maine.....	12.47
8.11	Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba.....	7.00 6.45
INDES OCCIDENTALES.		
	Lettres, etc., payés d'avance via N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les autres malles.....	2.15
	Pour Havane et Indes Occidentales via Havane, tous les jeudis P.M.	
	Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 2ème jour de chaque mois.	
GRANDE BRETAGNE,		
	Par la ligne Canadienne, Vendredi	7.00
	Par la ligne W. & G. via	
	Par la ligne Cunard, Boston, Lundi	2.15

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 7.30 a. m. et 7.30 p. m.
 b) do. ouverts jusqu'à 1.20 p. m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.
 Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.00 a. m., 1.00, 6.00 et 9.00 p. m.
 Le Dimanche à 9.00 p. m.

R. C. JAMIESON & CIE.
 Manufacturiers de
VERNIS et D'IMITATION DE LAQUE de CHINE
 Importateurs
'HUILES, PEINTURES, COULEURS, THE-REBENTINES, &c., &c.
 No. 3 Halle aux Blés et No. 6 Rue St. Jean
MONTREAL.

REVUE COMMERCIALE.

Pour la semaine finissant le 28 mai 1873.

Deux fêtes, l'Ascension observée par les catholiques, l'anniversaire de la Reine observée par la population britannique que nous avons eues pendant la dernière huitaine ont retardé considérablement le mouvement des affaires. Ce n'est donc que sur les trois derniers jours qui précèdent notre jour de publication que notre revue doit s'étendre.

L'événement commercial de la semaine est la suspension de deux maisons importantes engagées dans le commerce d'épicerie, spiritueux, etc. Cette suspension pourrait entraîner la chute d'autres maisons qui se trouvent concernées dans les affaires de celles qui ont déjà suspendu. Le public commercial a été grandement surpris à la nouvelle de la suspension de la maison Alex. McGibbon qui jouissait d'une haute réputation. Cette suspension ainsi que celle de la maison Griffith, de Toronto, nous fournit l'occasion de faire quelques remarques sur un système vicieux qui existe en Canada et qui est souvent une cause de ruine pour un grand nombre de nos négociants, nous voulons parler des opérations en propriétés foncières dans lesquelles se lancent les commerçants qui ont de forts montants dans leurs livres et qui flottent d'année en année. C'est une erreur dans laquelle tombe un trop grand nombre de marchands, éblouis qu'ils sont par le rapport de telle ou telle spéculation qui a pu enrichir quelques heureux, mais qui est souvent préjudiciable au grand nombre. C'est une erreur dans laquelle tombent plus particulièrement nos marchands de la campagne qui à peine établis songent à acquérir la propriété qu'ils occupent. On sait qu'à la campagne la propriété foncière ne commande pas toujours une très grande valeur et que les magasins commandent rarement au-dessus de \$200 à \$250 par année. Un jeune marchand s'établit-il et réussit-il la première année de son établissement, qu'il veut acquérir cette propriété qu'il paie de \$3,000 à \$4,000, et fera le premier paiement avec les profits entiers de l'année écoulée et souvent avec ceux en perspective de l'année suivante. On ne calcule pas l'intérêt que peut rapporter cette propriété, tant on a hâte de devenir propriétaire, et on gêne son commerce pour la gloire de faire dire qu'on est propriétaire de la maison qu'on occupe, sans compter combien cette gloire coûte. S'il se vend une terre à proximité du village on voudra encore en devenir propriétaire. Ajoutez à cela que si le nouveau commerçant se marie dans le courant de l'année, il lui faudra acheter pour la jeune femme un piano, une montre en or et des riches fourrures, sans lesquels dans ce pays le bonheur ne paraît pas devoir être parfait, à part le cheval et la voiture avec lesquels on aura fait la vie de garçon, et voilà une partie du fonds de commerce absorbée par des valeurs qui non seulement ne rapportent aucun profit mais sont même des sources de pertes de temps et d'argent. Cette description de notre état de société peut paraître un peu forcée mais qu'on consulte cent feuillets, et si on veut être franc, soixante-quinze sur cent vous diront qu'en effet, l'acquisition de propriété foncière et de

utilités comme celles que nous avons signalées a été leur pierre d'achoppement.

L'ajournement du parlement a eu lieu vendredi. Nous trouverons ailleurs la liste des bills sanctionnés.

On verra que les recommandations de la Chambre de Commerce de la Puissance ont été en grande partie adoptées. Une des réformes que nous avons invoquées depuis longtemps, l'inspection obligatoire du beurre, du poisson et des huiles de poisson est enfin devenue loi. Nous publierons ce bill tel qu'amendé aussitôt qu'il nous parviendra. Un autre bill qui regarde spécialement le commerce, celui des poids et mesures a aussi été sanctionné. Ce bill ne rencontre pas entièrement notre approbation, mais c'est un pas dans la bonne voie, dont le but ultérieur sera de posséder le système métrique à l'exclusion de tout autre. Le bill concernant le pilotage ne rencontre pas non plus toute notre approbation. Malgré toutes les belles choses que nous avons lues et entendues, nous restons toujours de l'opinion que le partage à part égal n'est pas juste et reste une prime offerte à la médiocrité, à l'incapacité même quelquefois. Si les pilotes en sont contents, tant mieux, pourvu que la profession n'en souffre pas, ce dont nous doutons fortement.

Nous ne pouvons pas faire ces remarques sans offrir néanmoins nos félicitations aux pilotes qui viennent de donner au pays un exemple que nous voudrions voir suivi dans bien d'autres circonstances. La mesure (concernant le pilotage) a été amené sous les auspices les plus puissants du pays, le haut commerce, les amateurs, les personnes les plus influentes, néanmoins les pilotes par l'énergie qu'ils ont déployée en combattant pour leur mesure, ont su faire céder le gouvernement, vaincu le commerce et ont fait respecter leurs droits, à leur point de vue du moins. Nous nous demandons maintenant si la grande phalange industrielle se posait comme viennent de le faire les pilotes, que n'obtiendrions-nous pas pour l'industrie? Combien verraient-nous de députés occuper des sièges en Chambre qui préclameraient la protection accordée à la fabrication du sucre de betterave, une protection monstrueuse. Les libres échangistes qui émettent de telles opinions ne devraient pas se mettre dans la position d'être cités comme protectionnistes par un premier ministre en temps d'élection pour le contredire une fois en chambre. A vrai dire, en temps d'élection tout le monde est protectionniste. Le mot de protection a tant de latitude qu'il ne serait pas mauvais que les industriels missent des limites au sens qu'on pourrait lui prêter, et ils atteindraient facilement ce but en agissant à l'instar des pilotes sur le bill concernant le Pilotage. L'axiome que "l'Union fait la force" sera-t-il encore longtemps ignoré par nos industriels?

A propos d'industrie: les industriels engagés dans la fabrication des ferromeries se sont réunis cette semaine en cette ville. Leurs délibérations ont été tenues secrètes.

Nouveautés.—On peut dire que les affaires en gros du printemps pour le commerce de nouveautés sont finies. Plusieurs de nos maisons d'importation ont envoyé leurs acheteurs sur les marchés d'Europe pour faire les achats de

marchandises d'automne et d'hiver. Le commerce de détail est plus actif et le temps des semailles fini, nous allons voir maintenant plus d'acheteurs de la campagne. Nous n'avons rien de bien nouveau à signaler. La diminution de l'importation ce printemps laissera les affaires en *Dry Goods* dans une meilleure position à la clôture de la saison.

Cuir.—Nous signalons une légère amélioration dans le commerce de cuir. En conséquence du long calme que nous avons à plusieurs reprises signalé dans le commerce des cuirs, les tanneurs ont diminué leur production. Nous espérons que cette démarche de leur part aura l'effet de débarrasser le marché du trop plein des existences et empêchera une trop forte baisse dans les articles manufacturés, et contribuera en même temps à faire baisser les peaux vertes dont le prix a été proportionnellement trop élevé depuis quelque temps.

Chausures.—Nous signalons un assez bon courant d'affaires aux cotes de notre prix courant.

Charbon.—Les affaires en charbon ne présentent pas une bien grande activité. Les quelques cargaisons qui sont arrivées dans notre port ont été importées pour la consommation. En charbon américain nous n'avons encore aucune opération à signaler. On a offert quelques cargaisons de houille de la mine Interoceaniale de \$7.25 à \$7.50 par tonneau de 2,240 lbs. Nous nous attendons à avoir à signaler passablement d'activité dans notre publication de la semaine prochaine.

Bois de service.—Le madrier de pin et d'épinette tendent à la baisse en conséquence du haut prix du fret que demandent les vaisseaux de long cours. Il ne s'est conclu que peu d'affaires pendant la huitaine qui vient de s'écouler. La demande pour la consommation se maintient régulière sans changement de prix.

PREX DE LA VENTE DES BOIS CARRÉS, MADRIERS, ETC., SUR LES MARCHÉS DE QUÉBEC.

Québec, 24 mai 1873.

	£ s. d.	£ s. d.
Pin blanc en radeau et de qualité inférieure.....	0 0 10	0 0 11
Pin blanc en radeau et de qualité supérieure.....	0 1 3	0 1 6
Pin blanc préparé pour noisement, suivant la qualité.....	0 1 0	0 1 7
Planches de pin blanc, de 19 à 20 pouces, préparées pour noisement.....	0 1 6	0 1 8
Pin rouge en radeau.....	0 1 0	0 1 5
Pin rouge préparé pour noisement.....	0 1 6	0 1 8
Clêne.....	0 2 4	0 2 5
Orme en radeau.....	0 0 0	0 0 0
Orme préparé pour noisement.....	0 0 0	0 0 0
Épinette rouge équarée.....	0 1 0	0 1 3
Épinette rouge en radeau.....	0 0 9	0 0 10
Bois marchands.....	77 10	78 0 0
do pour pipes.....	0 0 0	0 0 0
do W 1 pour tonnes.....	24 15	25 0 0
Matriers, fère qualité.....	26 0 0	0 0 0
do do et autres en proportions.....		
do en radeau, fère qualité.....	21 0 0	25 0 0
do do 2 ^e qualité et autres en proportion.....		
do d'épinette fère qualité.....	10 0 0	0 0 0
do do 2 ^e do.....	8 0 0	0 0 0
do do 3 ^e do.....	6 0 0	0 0 0

N. B.—Les personnes en Angleterre devront se rappeler que le bois vendu en radeau, soumet l'acheteur à une grande dépense pour la préparation, *butting*, et parfois l'entraîne à de grandes pertes pour les *culls*; s'il est vendu en ordre de chargement, il ne faut ajouter que les frais de chargement.

J. BELL FORSYTH et C^{ie}.

Bois de corde.—Nous n'avons rien de nouveau à signaler sur la position de ce marché.

Ferromeries et Métaux.—Les affaires en métaux et en ferromeries sont loin de présenter l'activité que nous avons à signaler les dernières années passées à cette saison de l'année.

La spéculation a déserté le marché ; les opérateurs sur les marchés de l'ouest ont changé leur champ d'opération substituant New-York à Montréal et Québec, et achetant de fortes parties de fonte américaine au lieu de fonte écossaise. Le calme que nous signalons n'est pas au reste spécial au Canada. Dans les Etats-Unis, la situation est à peu près analogue.

A New-York la demande pour la consommation est légère, et il n'y a pas de perspective d'amélioration dans les cours. On s'attend à une demande plus active de fonte No. 2, pour mêler avec la forte d'Ecosse. En fonte d'Ecosse, la demande est presque nulle et les importateurs ont été forcés de mettre en magasin les lots qui sont arrivés, faute d'acheteurs.

Les cuivres n'offrent aucun changement et les transactions ne se font que sur la plus petite échelle possible et au fur et mesure des besoins réguliers avec offres de concessions pour les lots à livrer. L'étain en bloc est entièrement négligé de même que le fer-blanc en feuille. Le plomb en saumon ne commande que peu d'attention, mais les prix ne fléchissent point. On cite le placement de 25 tonnes de plomb domestique à 6½ cts en or. On cite le plomb d'Espagne et d'Allemagne 5½ c à 6½ c, anglais 6½ c à 7 c ; étranger affiné 7½ c à 7½ c ; domestique 6½ c à 6½ c par lb. le tout en or. On cite le plomb manufacturé comme suit : saumon 9½ c à 10½ c ; feuille et tuyaux 16½ c.

A Boston les affaires sont très calmes. La fonte écossaise s'offre à meilleur marché qu'il y a quelques semaines.

A Chicago les affaires ne présentent aucun intérêt spécial. Le commerce détail est légèrement occupé. Les clous ont subi une baisse de 25c par baril.

Sur les marchés d'Europe, le calme est aussi à l'ordre du jour.

A Berlin les affaires sont plongés dans un calme complet et on ne peut s'empêcher de remarquer le contraste entre cette année, et les années dernières.

A Rotterdam, affaires remarquablement calmes.

A Amsterdam, les affaires en étain présentent seules quelque activité.

En France on s'attend à voir reculer les prix. Les contracteurs refusent d'opérer aux cours du jour et d'importants ouvrages sont retardés en prévision d'une baisse prochaine.

En Belgique, il y eût presque panique lorsqu'on répandit le bruit que Pusine Charleroi avait considérablement réduit sa liste de prix courants, ce qui n'était qu'une fausse alarme. Néanmoins on y laisse éteindre les hauts fourneaux sans pouvoir améliorer la situation.

Farines.—Notre marché aux farines est sans la moindre animation et c'est à peine si les concessions des détenteurs peuvent induire à quelques légères transactions pour la consommation. La Halle aux Blés est peu fréquentée et les opérateurs ordinaires daignent à peine jeter un coup d'œil en passant sur les quelques échantillons de farines qui sont exhibés.

Grains grossiers.—Il se conclut peu d'affaires en grains grossiers en conséquence de la rareté des vaisseaux en disponible. Notre port commence pourtant à être bien garni, mais comme les navires ne commencent qu'à décharger et qu'ils ont déjà été engagés, il nous faut en

attendre un renfort pour pouvoir opérer plus libéralement. Pour cotes à la clôture nous referons à notre prix courant.

Comestibles.—Les affaires en comestibles sont extrêmement lourdes. Le lard tend fortement à la baisse et nous réduisons aujourd'hui les cours de pleinement 50 c. par baril sur le mess et le mess mince.

Le saindoux est entièrement négligé. Nous n'avons pas connaissance de la moindre opération en beurre qui mérite d'être signalée. Les quelques apports par les fermiers sont accaparés par la consommation aux cours de la semaine dernière.

Epicerie.—Comme à l'ordinaire à la veille des ventes publiques, la demande pour les épicerie, denrées coloniales, etc., est très calme et les ventes de gré à gré sont nulles. A la vente par enchère aux magasins de MM. Ancelet et Morice, il n'y avait pas le moindre entrain, et les vendeurs ont dû retirer la marchandise après l'adjudication des premiers lots pour insuffisance de prix. Nous rendrons compte du résultat des ventes de la semaine prochaine dans notre prochain bulletin.

Sel.—Cet article fait exception à l'état général que nous venons de signaler. La demande se continue active et les cours ont haussé. Le sel de Liverpool 11 au tonneau a trouvé de nombreux preneurs depuis quelques jours à \$1.00 par sac. Les 10 au tonneau sont rares et commandent de \$1.05 à \$1.10. Le sel fin ordinaire manque. La factory filled est tenu fermement de \$1.90 à \$2.00 par sac selon l'importance des lots.

Il n'y avait pas eu de nouvelles expéditions d'Angleterre dans les huit jours qui ont précédé le départ du dernier steamer qui est arrivé. Il ne reste maintenant que quatre cargaisons à arriver, dont deux seulement sont à vendre et pour lesquelles on a offert des prix en hausse sur ceux déjà renseignés.

Spiritueux.—La demande a été très calme depuis huit jours. Les cours n'offrent aucun changement.

Revue du Marché de bois d'Albany.

Pour la semaine expirée, 21 Mai 1873.

Nos échanges d'Albany ne signalent absolument rien de nouveau dans le commerce de bois. Les affaires sont très calmes.

Plusieurs maisons importantes dans le commerce de bois aux Etats-Unis ont suspendu leurs paiements. On cite les noms suivants :

Dodge & Co. New-York, Page & Co. Oswego, White & Co. Albany, R W Adams & Co. New-York, C B Nichols & Co. Albany, O Richard, Sandy Hill, Sam W Barnard, Banquier, New-York, W Burgh, Mill and Lumber Co. Brooklyn, Chambers & Co. Cleveland.

Le commerce français pendant les trois premiers mois de 1873.

Les résultats généraux de notre commerce extérieur pendant les mois de janvier, février et mars 1873 sont, à tout prendre, satisfaisants. L'importation et l'exportation réunies nous donnent pour ce premier trimestre un chiffre total d'échanges de 1,748,558,000 francs.

Comparé au résultat de la période correspondante en 1872, il accuse une différence en moins de 29 millions.

Cette diminution ne nous surprend pas. L'exercice 1872 avait été exceptionnel. Les affaires s'étaient traitées avec une activité fiévreuse. Les demandes, suspendues pendant les deux années de la guerre, s'étaient présentées en grand nombre. Cela ne pouvait évidemment continuer, et l'on devait s'attendre à une réaction. Il faut bien faire une halte après une marche forcée.

On aurait tort d'ailleurs de prendre le résultat, de 1872 comme terme de comparaison. Il est plus logique et plus mathématique de rapprocher les chiffres de 1873 de ceux de 1869. Ce dernier exercice accuse sur ceux qui l'ont précédé une augmentation normale et régulière. Aucun événement particulier n'est venu interrompre à cette époque le travail et la production. C'est donc le type par excellence d'une année moyenne.

En 1869, notre commerce extérieur figure sur les tableaux officiels de l'administration des douanes pour 1,334,108,000 francs pendant le premier trimestre. En 1873, nous avons déjà fait pendant les trois premiers mois un chiffre d'affaires de 1,748,558,000 francs. Nous nous trouvons donc à dépasser aujourd'hui le résultat d'une bonne année moyenne de 414,450,000 francs. Voilà ce qu'il faut considérer.

Cette situation prospère, nous la devons uniquement à la bonne récolte de l'année dernière.

Il nous a paru curieux de rechercher quelle influence la production de céréales, de grains et de farines de 1872 avait eue sur le mouvement du numéraire en France. Les données statistiques officielles nous ont permis de constater que, par le seul fait de l'exportation des blés, il était entré dans notre pays une somme de 379,301,000 francs. En outre, il faut tenir compte de l'économie que nous avons réalisée en n'ayant pas à nous approvisionner au dehors. Cette différence est représentée par la diminution de l'importation des céréales, c'est-à-dire par une somme de 236,084,000 francs. Ces deux chiffres réunis nous donnent un total de 615 millions de numéraire, dont plus de la moitié est entrée en France et dont l'autre partie n'a pas été obligée d'en sortir.

Revenons maintenant au mouvement commercial du premier trimestre 1873.

L'importation s'est élevée à 776,576,000 francs, supérieure de 175 millions à celle de 1869, mais inférieure de 151 millions à celle de 1872.

Comparativement à l'année dernière, nos importations de matières premières ne semblent cependant pas dans une mauvaise voie. Les laines, les soies et le lin accusent même une augmentation. Seul le coton est en diminution, 50 millions au lieu de 88. C'est l'effet inévitable de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, mais cela ne saurait rien prouver en ce qui concerne l'activité des manufactures de coton qui sont restées françaises.

Les importations de tissus étrangers sont plus restreintes qu'en 1872, surtout pour le coton et la laine.

Le mouvement des métaux précieux semble aussi à l'avantage de la France. L'importation de l'or, de l'argent et du billon s'est élevée à 102 millions ; l'exportation n'ayant été que de 48 millions, il est donc resté en France 54 millions de numéraire.

L'exportation des tissus de laine est supérieure de 5 millions à celle de 1872 ; les tissus de coton présentent aussi une augmentation de 6 millions. Seule la soie a perdu 5 millions.

Parmi les autres articles dont l'exportation est en progrès, citons les ouvrages en

cuir, l'orfèvrerie, les outils, le sucre raffiné et le sucre brut, les verres et cristaux, les vins, les grains à ensenencer, les céréales, les bois à construire et le coton en laine.

Le mouvement de la navigation, sous tous pavillons, a porté, pendant les trois premiers mois de cette année, sur 6,320 navires, jaugeant 1,526,788 tonneaux, à l'entrée, et sur 5,729 navires et 1,287,365 tonneaux à la sortie. — [Suite.]

Les récoltes des Etats-Unis.

Nous détachons du rapport publié par le Bureau de l'Agriculture les chiffres suivants sur l'importance et la valeur des principales récoltes des Etats-Unis pendant l'année 1872 :

Produits.	Minots.	Acres.	Valeur
Maïs.....	1,092,585,000	25,316,681	\$331,952,299
Froment.....	243,062,100	2,352,431	36,949,245
Seigle.....	11,879,700	1,316,583	11,351,645
Avoines.....	27,195,000	1,591,519	96,846,500
Onges.....	26,816,000	1,171,271	19,837,573
Saprazin.....	8,933,500	118,497	6,717,618
Pain de terre.....	114,113,000	1,317,393	68,008,611
Total.....	1,171,920,700	67,701,374	\$997,584,571
Tabac, livr. s.....	51,334,000	10,512	57,700,450
Foin, tonnes.....	23,069,800	29,115,18	318,118,279
Coton, balles.....	3,578,000	8,501,000	391,857,500
Totaux.....	98,66,083	1,623,819,915	

Pendant les sept dernières années, voici quelle a été la valeur totale des récoltes, indiquées ci-dessus, avec l'étendue des terres affectées à ces diverses cultures :

Années.	Acres.	Valeur.
1866.....	70,939,831	\$1,563,184,130
1867.....	94,343,526	2,007,462,231
1868.....	96,816,240	1,811,674,495
1869.....	97,502,394	1,847,604,843
1870.....	99,451,608	1,731,808,446
1871.....	93,029,584	1,649,600,568
1872.....	98,066,083	1,623,819,915

En 1866, la récolte de coton ne fut pas comprise dans l'estimation. La confusion qui régnait après la fin de la guerre n'avait pas permis encore au département d'étendre sa correspondance dans les Etats cotonniers. Cette même cause, jointe à l'abolition de l'esclavage et à la désorganisation du travail, réduisit considérablement la production du coton cette année-là. Quant à la diminution apparente de la valeur annuelle des récoltes, elle est due à ce que dans les années qui ont suivi immédiatement la guerre, la dépréciation du papier-monnaie était beaucoup plus forte qu'aujourd'hui. Depuis cette époque, le dollar-papier a constamment vu s'accroître sa valeur marchande. Si la monnaie courante avait toujours eu une valeur uniforme, de 1866 à 1872, le montant des dernières récoltes serait beaucoup plus élevé que celui des années antérieures.

On voit par cet exposé que l'étendue des terres affectées aux principales récoltes ne subit annuellement que de très faibles variations. Il faut cultiver dans les saisons ordinaires, 95 millions d'acres pour suffire aux besoins du peuple américain et pour alimenter les marchés étrangers ouverts à nos produits agricoles. Le recensement de 1870 enregistre l'existence de 188,921,099 acres de "terres améliorées" c'est-à-dire de terres arables défrichées. Depuis trois ans, une grande étendue de ces terres est venue s'ajouter au chiffre de 1870. Pendant que l'étendue cultivable et la population s'accroissent annuellement, la quantité d'acres réellement cultivée reste à peu près stationnaire.

En d'autres mots, la même étendue de culture suffit à des besoins qui augmentent annuellement. C'est la conséquence des progrès de la science agricole et de l'économie qui préside aujourd'hui à l'exploitation des fermes.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de
FRANÇOIS FABIEN FERLAND et de Dame SOPHIE FERLAND,

Je Soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans ces affaires.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau No. 5, Rue St. Sacrement sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'y réunir le 20 JUIN prochain, à DIX heures A. M. pour l'examen du Failli et l'arrangement des affaires de la faillite ou général.

Les faillis sont par le présent notifiés d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.
Montréal, 26 mai 1873.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de
EDOUARD W. BARNES, de la cité de Montréal, commerçant.

Je, soussigné, L. JOS. LAJOIE, Syndic Officiel, de Montréal, a été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 7e jour de mai 1873.

HOSPICE LABELLE & Cie

Marchands de
FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,
No. 10, RUE DE PORT,
52 MONTREAL.

NAZAIRE TURCOTTE

IMPORTATEUR

D'Épiceries et de Denrées Coloniales, Vins, Spiritueux

Etc., Etc., Etc.;
QUAI DE HUNT

BASSE VILLE
QUEBEC

8 mai 31 30

ETABLISSEMENT EN 1869



J. T. LETOURNEUX

IMPORTATEUR

PEINTURES de TOUTES COULEURS

HUILES. VERNIS.
VERRES A VITRES MASTIC
LAMPES PINCEAUX
CHEMINÉES ETOUPE
COLTAR Etc., Etc.

VITRES, GLACES de MIROIRS et VITRES de COULEUR
TAILLÉES A DEMANDE.

RECETTES POUR TEINDRES, &c.

Seul Agent pour la Puissance du Canada de la
Grosse Patente de Dessors pour Esieux,
No. 259, Rue St. Paul, Montréal

Enseigne de la LAMPE NCEAU et BARIL de

SPIRITUEUX DOMESTIQUES

200 Tonnes } Whisky 50 O. P.
500 Barils }
300 do } Whisky de Seigle,

En lots convenables aux acheteurs
EN VENTE PAR

MORIN & CIE.,
10, Rue St. Nicholas.

S. CLOUTIER,
ÉPICIER,

Marchand de Vins et Liqueurs,

EN GROS ET EN DETAIL,
No. 29, — Rue St. Joseph, — No. 29,
MONTREAL.

\$5 A \$20 PAR JOUR

On DEMANDE des AGENTS dans toutes les classes de la société qui désirent travailler, de l'un ou de l'autre sexe. Jeunes ou vieux pourront faire plus d'argent en travaillant pour nous dans leurs moments de loisir ou en consacrant entièrement leur temps à notre service que dans n'importe quelle autre occupation. Pour les particularités qui seront fournies gratis, s'adresser à

G. STINSON & CIE.,
Portland, Maine.

31-31

132, RUE ST. JOSEPH
A mi-chemin entre la Rue McGill et le Carré Chaiboillez.

C. A. DEPOCAS

Épiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, &
EN GROS ET EN DETAIL

MONTREAL

30-30

DR. J. A. CREVIER

RESTAURATEUR DE LA CHEVELUER

Guérit toutes les maladies du cuir chevelure, éruptions, irritations, fortifie le racine des cheveux, les empêche de tomber et les fait croître, leur rend leur couleur primitive.

Prix - - - - \$1.00 la Bouteille.

Supérieur à toutes les préparations connues.

S'adresser au
Dr. J. A. CREVIER,
44, Rue Bonsecours.

37



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Samedi, le 30 jour de mai 1873.

PRESENT :

**SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR
GÉNÉRAL EN CONSEIL.**

Sur la recommandation de l'Hon. Ministre des douanes, et en vertu des dispositions de la 8ème section de l'Acte 31 Vic., Chap. 6. intitulé : " Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est, par le présent, ordonné que depuis et après le 1er de Mai courant, le Port de Guysborough, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, soit et est par le présent constitué et érigé en Poste de Douanes et Poste d'Entrepôt, et que depuis et après le même jour, le Port Mulgrave, dans la même Province, ci-devant Port d'Entrée, soit et est constitué en Poste d'Entrée et placé sous la surveillance du Port de Guysborough.

W. A. HILMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

15 mai 1873.

PRÉSERVATION DE LA BIÈRE CONTRE TOUTE ALTÉRATION

PAR LE

CONSERVATEUR

DE

MARTIN-PAGIS

—0—

Pour éviter toute contrefaçon, exiger sur chaque boîte le nom : **Conservateur de Martin-Pagis** et la marque de fabrique.

—0—

Effets du Conservateur sur la Bière

Effets du Conservateur sur la Bière.—Le Conservateur de Martin Pagis possède la propriété de s'unir aux matières azotées, épaisses, qui altèrent la limpidité de la bière et de précipiter, sous forme de dépôt insoluble, les ferments parasites qui en provoquent l'altération.

Par l'emploi de trente grammes de Conservateur par hectolitre de bière, on obtient, en tout temps, même dans la saison des fortes chaleurs, une bière plus limpide, plus brillante, plus suave et de bonne garde. On évite ainsi le désagrément d'avoir de la bière louche, grasse, visqueuse, filante ou pénétrée. En prenant les soins ordinaires pour la conservation de la bière, en tournant les fûts pleins, et le liquide à l'abri du contact de l'air, la bière n'acquiescra jamais.

Pour les bières jeunes, consommées peu de temps après leur fabrication, le Conservateur agit rapidement et avec une grande efficacité. Il contribue à leur limpidité et les rend plus tôt prêtes à être livrées à la consommation.

Bières fabriquées en été.—Malgré le talent et les soins du brasseur, la fabrication de la bière éprouve souvent en été d'aussi graves difficultés. Le malt est déjà vieux et porte en lui-même le germe des altérations de la bière. Les trompes sont louches et se clarifient mal à la chaudière, la fermentation est irrégulière et imparfaite; la bière se clarifie difficilement, manque de limpidité et tend à s'altérer.

Employé dans les trompes, le Conservateur neutralise les principes du malt trop vieux, mal séché et par suite altéré. Le bouillon, ou le moût, se clarifie rapidement à la chaudière et la fermentation s'accomplit d'une manière satisfaisante.

Bières de conserve.—Les bières de conserve, ou de garde, fabriquées d'après la méthode Bavaroise, ne se conservent bien qu'autant qu'elles sont logées dans des caves très-fraîches, en outre de glace; la glacière est une annexe indispensable de la brasserie et, malgré le maintien d'une température extrêmement basse dans les caves, la bière s'altère fréquemment.

Si la bière, qu'on se propose de conserver plusieurs mois, a reçu une dose de Conservateur au moment de son entrée dans les fûts de repos, on est assuré qu'elle se débarrassera sous forme de lie des matières qui pourraient provoquer son altération. On obtient ainsi, par la précipitation des matières albumineuses, la clarification, la limpidité et la conservation de la bière, sans le secours des glacières. Il est bien entendu qu'on doit toujours donner à la bière les soins que réclame tout liquide sujet à altération.

Bières d'exportation.—Les bières d'exportation les plus riches en principes utiles, fabriquées avec soin comme les bières Anglaises, ont à lutter contre les influences atmosphériques des climats qu'elles traversent; elles en souffrent beaucoup et souvent elles ne peuvent résister d'une manière absolue à ces causes d'altération.

En s'unissant aux ferments que toutes les bières contiennent à l'état de germe, le Conservateur paralyse leurs effets nuisibles, et donne à la bière une grande solidité qui lui permet de résister aux fatigues des plus longs voyages.

Mode d'emploi.—On peut employer le Conservateur de la manière suivante :

1o. A la cuve à brasser, au moment de la salade, du mouillage de la farine, pour le cas où le malt ne serait pas de bonne qualité et fournirait un moût louche; 2o. A la chaudière pendant l'ébullition du moût avec le houblon, pour le cas où la bière se clarifierait difficilement; 3o. A la cuve guilloire; 4o. A l'entonnement de la bière fermentée, au moment où elle passe des caves de fermentation dans les fûts, ou tonneaux de repos.

Bières jeunes.—L'emploi du Conservateur peut se faire à la chaudière, à la cuve guilloire mais préférablement à l'entonnement de la bière.

Bières de conserve.—Pour les bières de garde, ou de conserve, qui séjournent dans des fûts pendant plusieurs mois avant d'être livrées à la consommation ou à l'exportation, il convient d'ajouter la dissolution du Conservateur au moment où la bière fermentée sort des caves de fermentation pour entrer dans les fûts de repos. On verse la dissolution dans le fût à remplir lorsqu'il est encore vide; en y entrant, la bière se mélange par son mouvement au Conservateur qui est ainsi réparti dans toute la masse. Le Conservateur est un bon clarifiant; mais son action est lente. On peut ainsi se dispenser de coller la bière. Néanmoins, si l'on pense devoir faire usage du collage dans la bière on obtiendra une clarification plus rapide, il convient de laisser le Conservateur agir pendant quelques jours avant l'emploi de la colle.

Bières d'exportation.—Les bières destinées à l'exportation doivent être traitées comme les bières de garde ou de conserve. De plus, au moment de l'emplissage des fûts destinés à de longs voyages, avant leur départ on ajoute une nouvelle dose de Conservateur. Le deuxième dosage de Conservateur est toujours très-utile et peut être de dix à quinze grammes, le premier ayant été de 30 grammes par hectolitre.

Collage de la bière.—La colle de poisson est le clarifiant le plus estimé, mais il est aussi le plus cher. Si la bière a reçu une dose de Conservateur, on peut la coller avec de la gélatine et l'on obtient un résultat économique et très-satisfaisant. Les œufs, l'albumine et les poudres albumineuses, le sang frais ou desséché, ne réussissent pas aussi bien que la colle de poisson ou la gélatine. Souvent on exagère la quantité de clarifiant employé et l'on ne réussit pas à obtenir une bière d'une grande limpidité. La colle demeure en dissolution dans le liquide et détermine parfois son altération. Pour trente grammes de Conservateur il suffit d'employer quinze grammes de gélatine, pesée à l'état sec.

Préparation du Conservateur.—Si le Conservateur doit être employé avec la farine dans la cuve à brasser ou à la chaudière en ébullition, il suffit de s'en servir à l'état pulvérulent sans aucune préparation. Pour l'emploi à la cuve guilloire et dans les fûts d'entonnement ou de repos, le Conservateur doit être en dissolution. On opère la dissolution du Conservateur en le faisant bouillir pendant cinq minutes dans cinq ou six fois son poids d'eau.—On laisse refroidir la dissolution et on la verse ensuite dans la bière avec la précaution d'en faciliter le mélange et de bien la répartir dans toute la masse.

PRIX, le kilogramme 10 francs

—0—

DEPOT CENTRAL :

A L'OFFICE VINICOLE, 4, Rue du Pré-au-Clercs

PARIS

—0—

Les commandes peuvent être adressées à

MORIN & CIE.,

Courtiers et Commissionnaires,

No. 10, Rue St. Nicholas, Montréal.

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 29 MAI 1873.

PARLEMENT FEDERAL.

(Correspondance particulière du *N.-Canadien*.)

Ottawa, 21 Mai 1873.

Les Chambres se sont enfin ajournées hier après deux mois et dix-huit jours de session. Personne ne s'attendait qu'autant de temps serait dépensé dans la législation de cette année, et je suis encore à me demander par quel concours de circonstances la session a été forcément prolongée au-delà de deux mois. Les questions politiques ont occupé une grande place dans les débats et ont absorbé beaucoup de temps ; mais la législation a été principalement commerciale et dans la direction du progrès et du développement des ressources du pays.

Dans chacune de mes correspondances antérieures, j'ai eu l'occasion de vous entretenir de quelques-unes des mesures introduites par le Ministre de la Marine, l'Hon. M. Mitchel, et par le ministre des Douanes, l'Hon. M. Tupper, pour faciliter le commerce ou le placer sur une base plus solide et plus sûre. La classe mercantile d'une reconnaissance particulière à l'Hon. M. Mitchell, qui a été infatigable dans ses efforts, et qui a fait plus que sa part dans la législation de cette session. Dès le premier jour toutes ses mesures étaient prêtes et ce sont les premières qui ont fait leur apparition sur les ordres du jour.

Il n'est presque aucune des résolutions adoptées par la dernière convention de la Chambre de Commerce de la Puissance qu'il n'ait fait passer dans nos lois.

Tout d'abord Montréal lui doit la réorganisation de la commission du Havre sur des bases acceptables et la suppression de la Maison de Trinité. Cette mesure est assurément des plus importantes, puisqu'elle concentre dans un seul bureau, la direction de tout ce qui concerne l'administration du Havre, la direction des pilotes et l'amélioration du chenal entre Québec et Montréal. Comme le commerce y aura un nombre considérable de représentants qu'il élira lui-même, il pourra contrôler efficacement la commission et lui indiquer la conduite qu'il jugera la meilleure dans son propre intérêt.

Cette ville lui doit en outre l'adoption d'une mesure qui met à la disposition de la commission une somme de \$1,500,000 pour effectuer le creusement du chenal du lac St. Pierre à une profondeur de 22

pieds à l'eau la plus basse. La commission devra, il est vrai, en payer l'intérêt à 5 p 100 : mais le surplus considérable qui reste chaque année dans sa caisse lui permettra de faire face à cette dépense sans recourir à la taxe du tonnage qu'il lui est loisible d'imposer, mais qui serait dommageable à ses intérêts.

La ville de Québec a toute raison de s'applaudir aussi du résultat de cette session. Le bill qui lui permet de racheter la dette actuelle de son Havre, de consacrer \$500,000 à son amélioration et qui reconstruit la commission sur le même principe que celle de Montréal, doit lui donner pleine et entière satisfaction. Québec possède un des plus beaux ports de l'Amérique, et il n'est pas douteux qu'il puisse étendre considérablement ses relations s'il est doté de certaines améliorations indispensables dont il a manqué jusqu'ici.

Des mesures très importantes sont encore celles qui pouvoient à l'enregistrement et à la classification des navires, réorganisent le système actuel de pilotage, prohibent les chargements sur les ponts à certaines dates de l'année, etc.

D'un autre côté, le ministre des Douanes n'est pas resté inactif.

La mesure la plus importante qu'il a introduite est incontestablement celle qui refond les lois concernant l'inspection et qui ordonne qu'elle sera obligatoire en ce qui concerne le poisson, les huiles de poisson et le beurre.

Dans le Sénat il s'est produit une certaine opposition à ces clauses ; mais elle n'a pu tenir contre les raisons péremptoires que les partisans de cette mesure ont fait valoir. Plus d'une fois le *Négociant Canadien* s'est fait l'organe des plaintes formulées contre le système existant qui ruine des branches d'affaires qui pourraient et qui devraient être prospères. Le commerce apprendra avec satisfaction que la législature a résolu de faire droit enfin à ces réclamations et qu'à l'avenir il sera à l'abri des fraudes dont il a été tant de fois victime.

Le bill qui établit l'uniformité des Poids et Mesures est encore un pas dans la bonne direction. La différence qui existe dans le mode de mesurer les liquides surtout, entre les diverses provinces créait une confusion et des embarras considérables qui étaient très dommageables aux affaires. Les transactions entre Ontario et Québec sont si grandes maintenant que ces deux provinces souffraient beaucoup des imperfections du système existant. La Chambre de Commerce de Montréal d'abord, celle de la Puissance ensuite, ont fait de

représentations qui ont amené le gouvernement à prendre l'affaire en mains et à fournir le remède demandé.

Le bill introduit pour ordonner l'inspection du gaz et des gazomètres aura pour effet de nous donner un article de la qualité attendue et à un prix raisonnable.

Les mesures financières du gouvernement ont été nombreuses et importantes.

Bien qu'aucun remaniement du tarif n'ait eu lieu, les conditions financières de la Confédération vont se trouver telles qu'il sera inévitable pour la prochaine session. En effet le gouvernement a fait adopter une mesure par laquelle il se charge du montant entier de la dette de l'ancienne province du Canada tout en donnant une juste compensation aux autres provinces. Cela représente un capital de \$14,000,000, et à 5 p 100, \$700,000 par année. Le Nouveau-Brunswick obtient \$150,000 pour l'abandon du droit perçu sur le bois de service expédié par la Rivière St. Jean ; les dépenses de la législation et du service civil sont augmentées d'environ \$250,000, ce qui donne une augmentation totale de \$1,100,000. Cette somme est imputable entièrement au fonds de revenu consolidé et doit être soldée par les recettes courantes. Or, tout indique que les calculs du ministre des finances sur le montant probable des importations seront déçus, car il y aura certainement une réduction assez considérable du chiffre qu'elles ont atteint l'année dernière. Il faudra donc nécessairement recourir à une augmentation d'impôts, et les chambres de commerce ne feraient peut-être pas mal, en vue de ces faits, de revenir sur l'idée contenue dans la motion que M. Morin fit adopter à Montréal, de charger un comité d'étudier les principes d'après lesquels ce remaniement devrait être fait et les produits sur lesquels le poids des nouveaux impôts devrait porter. C'est une étude qu'il sera trop tard de commencer quand le gouvernement aura annoncé sa politique et pris une position d'où il ne voudra plus sortir.

Une question importante et qui un moment causa beaucoup d'anxiété, celle de la continuation de l'Acte de Faillite de 1869, a été réglée suivant les désirs du Haut-Commerce. Je regarde comme décisif le vote qui a eu lieu sur la motion de M. Holton et comme assurant pour longtemps l'existence de cette législation. Il paraît y avoir eu un revirement soudain d'opinions dans la majorité de la Chambre qui l'année dernière ne voulait même pas permettre à la loi d'achever en paix l'année qui lui restait à vivre. Je ne suis pas éloigné de croire que le vote de l'an

passé a beaucoup contribué à mettre le commerce sur ses gardes et l'a décidé à exercer dans les élections une pression dont on a vu le résultat. La présente loi n'est continuée que jusqu'au 1 Mars 1874; mais je n'ai pas le moindre doute qu'il y aura peu de difficultés à la rendre perpétuelle quand le moment sera venu.

La législation privée a été très active. Nous avons vu l'incorporation de la Chambre de Commerce de la Puissance et de plusieurs chambres locales; celle de cinq à six banques, presque toutes dans la province de Québec, et deux dans les villes de Trois-Rivières et de St. Hyacinthe; de plusieurs compagnies d'assurance; de la compagnie d'importation des Métaux, de la compagnie des steamers des Indes occidentales et de plusieurs entreprises industrielles et de chemins de fer.

C'est une preuve que l'énergie vitale du pays se développe et que l'on voit mieux de jour en jour le parti que l'on peut tirer de ses immenses ressources. Ce n'est pourtant encore que l'ombre de l'activité que nous devrions pouvoir contempler de toutes parts. N'importe, le commencement est bon, et il faut espérer que le mouvement ne se ralentira pas.

Parmi les mesures adoptées, mais qui ne sont point comprises dans un bill, il ne faut pas oublier la résolution par laquelle la Chambre des Communes s'engage à n'imposer pendant dix années aucun droit d'accise sur le sucre de betterave fabriqué en Canada. C'est un grand pas de fait dans la bonne direction. L'on a hâte ici de voir M. Bonnement se mettre à l'œuvre et l'on ne doute nullement que dans les conditions présentes, il ne réussisse sans beaucoup de difficultés à trouver les capitaux nécessaires pour doter le pays de cette industrie importante, qui a fait la fortune de la France.

Le Parlement est ajourné au 13 août 1873 pour recevoir le rapport du comité chargé de s'enquérir des accusations portées contre le gouvernement à propos de l'octroi du contrat pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

Voici le texte des bills sanctionnés par Son Excellence le gouverneur-général. Ne s'y trouvent point compris une quinzaine de mesures auxquelles la sanction royale a été donnée dans une autre circonstance.

Acte pour amender l'acte relatif au fonds de retraite du service civil.

Acte pour amender l'acte de 1863 de la compagnie du chemin de fer Erié et Niagara.

Acte pour incorporer la compagnie dite "The Citizen Printing and Publishing Company Limited."

Acte pour amender l'acte relatif aux patentes de 1872.

Acte pour incorporer la compagnie des ponts du Canada et de la rivière Détroit.

Acte pour amender l'acte relatif aux banques et affaires de banque.

Acte pour incorporer la banque de St. Hyacinthe.

Acte pour incorporer la banque Victoria du Canada.

Acte pour incorporer la banque Stadacona.

Acte pour incorporer la banque Impériale.

Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Puissance.

Acte relatif à la Maison de la Trinité et des commissaires du havre de Montréal.

Acte pour accorder une plus grande protection sur les cours d'eau et rivières navigables.

Acte pour incorporer la compagnie limitée des patentes pour acier.

Acte pour incorporer la Chambre de Commerce du comté de King.

Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de Montréal et pour d'autres fins.

Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie des ponts suspendus de Queenstown.

Acte pour amender l'acte relatif à la construction du chemin de fer Intercolonial.

Acte pour amender les actes incorporant la compagnie de prêt et d'agence de Londres et du Canada, responsabilité limitée.

Acte pour incorporer la banque Centrale du Canada.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de ponts de chemin de fer et de tunnel de la rivière Ste. Claire.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de ponts de chemin de fer de la rivière Détroit et pour changer le nom de cette compagnie en celui de la compagnie de ponts de chemins de fer et de tunnel de la rivière Détroit.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et sur la marine de la Puissance.

Acte pour amender l'acte concernant les compagnies à fonds conjoint.

Acte pour la construction des travaux devant donner plus de facilité aux communications par rivières et cours d'eau.

Acte pour incorporer la "Great Western and Lake Ontario Shore Junction Railway Company."

Acte relatif au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Acte relatif au canal Desjardins.

Acte pour changer le nom de la société appelée "Freehold permanent Building Society de Toronto" en celui de "Freehold Loan and Savings Company" et pour étendre les pouvoirs d'icelle.

Acte pour changer le nom de la Banque Supérieure du Canada en celui de la Banque Fédérale du Canada.

Acte concernant le service de la maille océanique.

Acte pour incorporer la Coldbrook Rolling Mills Company de la Puissance du Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'Assurance Royale.

Acte pour incorporer la Compagnie d'entrepôts maritimes et de bassins.

Acte pour incorporer le "Warrior Mower Company" du Canada.

Acte demandant de nouvelles stipulations relativement à l'amélioration du fleuve St. Laurent, entre Montréal et Québec.

Acte relatif aux naufrages et sauvetages.

Acte demandant de nouvelles stipulations relativement aux droits de douanes dans Manitoba et le territoire du Nord-Ouest.

Acte relatif à la prison Centrale dans la province d'Ontario.

Acte permettant à la compagnie du chemin de fer "Great Western" d'augmenter et d'améliorer ses communications.

Acte pour incorporer la compagnie des chars et manufacturière du Canada.

Acte pour incorporer la compagnie de papier du Canada.

Acte relatif au chemin de fer St François et Mégantic.

Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

Acte pour donner de nouvelles dispositions à l'acte passé dans la 33e année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour amender l'acte des Pénitenciers de 1868."

Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la Colombie Anglaise et Manitoba.

Acte pour amender l'acte ayant rapport aux offenses contre la personne.

Acte pour enlever les doutes au sujet de la rédaction de la section 31, de l'acte 33, Victoria, chapitre 3, et pour amender la section 108 de l'acte concernant les terres de la Puissance.

Acte concernant les poids et mesures.

Acte pour incorporer la compagnie "Express" de la Puissance.

Acte pour incorporer la compagnie du câble transatlantique du Canada.

Acte pour incorporer la "Glasgow Canadian Land and Trust Company, limited."

Acte pour amender l'acte relatif à certaines banques d'Épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Acte pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie du chemin de fer Montréal, Chambly et Sorel.

Acte permettant à la compagnie du chemin de fer Buffalo et Lac Huron de faire des arrangements en sujet de ses obligations.

Acte pour incorporer la compagnie de marbre Marezzo du Canada.

Acte pour amender l'acte 32 et 33 Victoria, chapitre 70.

Acte pour fusionner la compagnie d'assurance Beaver et la compagnie d'assurance mutuelle de Toronto.

Acte pour amender les actes généraux concernant les chemins de fer.

Acte permettant à James K Ward et autres de placer des estacades dans le chenal entre l'île St Ignace et l'île du Pads dans la paroisse de l'île du Pads, district de Richelieu.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada.

Acte pour amender l'acte incorporant la Société de Placements de Montréal.

Acte pour amender l'acte relatif à la milice et à la défense de la Puissance du Canada.

Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de Le Crédit Foncier du Bas-Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie de Basins et d'Entrepôt de la Puissance.

Acte pour incorporer la Compagnie d'importation de métaux du Canada.

Acte pour incorporer les compagnies des vapeurs de la maille royale entre le Canada et les Indes Occidentales.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle sur la marine du Canada.

Acte pour amender le chapitre 58ème des statuts refondus de l'ancienne province du Canada.

Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Acte pour autoriser des octrois de terre gratuits à certains colons primitifs et à leurs descendants dans le territoire faisant maintenant partie de la province de Manitoba.

Acte pour incorporer la banque de Pictou.

Acte pour incorporer la chambre de commerce d'Oshawa.

Acte pour incorporer la compagnie des travaux hydrauliques de Lachine et pour accorder certains pouvoirs à icelle.

Acte pour abolir la loi de la Colombie Anglaise, intitulée ordonnance relative aux droits des navires et du tonnage, etc.

Acte concernant l'admission de l'île du Prince-Édouard comme province de la Puissance.

Acte pour incorporer l'agence de placement et de garantie du Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie du Labrador.

Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à

Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

Acte pour donner de nouvelles dispositions à l'acte passé dans la 33e année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour amender l'acte des Pénitenciers de 1868."

Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la Colombie Anglaise et Manitoba.

Acte pour amender l'acte ayant rapport aux offenses contre la personne.

Acte pour enlever les doutes au sujet de la rédaction de la section 31, de l'acte 33, Victoria, chapitre 3, et pour amender la section 108 de l'acte concernant les terres de la Puissance.

Acte concernant les poids et mesures.

Acte pour incorporer la compagnie "Express" de la Puissance.

Acte pour incorporer la compagnie du câble transatlantique du Canada.

Acte pour incorporer la "Glasgow Canadian Land and Trust Company, limited."

Acte pour amender l'acte relatif à certaines banques d'Épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Acte pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie du chemin de fer Montréal, Chambly et Sorel.

Acte permettant à la compagnie du chemin de fer Buffalo et Lac Huron de faire des arrangements en sujet de ses obligations.

Acte pour incorporer la compagnie de marbre Marezzo du Canada.

Acte pour amender l'acte 32 et 33 Victoria, chapitre 70.

Acte pour fusionner la compagnie d'assurance Beaver et la compagnie d'assurance mutuelle de Toronto.

Acte pour amender les actes généraux concernant les chemins de fer.

Acte permettant à James K Ward et autres de placer des estacades dans le chenal entre l'île St Ignace et l'île du Pads dans la paroisse de l'île du Pads, district de Richelieu.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada.

Acte pour amender l'acte incorporant la Société de Placements de Montréal.

Acte pour amender l'acte relatif à la milice et à la défense de la Puissance du Canada.

Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de Le Crédit Foncier du Bas-Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie de Basins et d'Entrepôt de la Puissance.

Acte pour incorporer la Compagnie d'importation de métaux du Canada.

Acte pour incorporer les compagnies des vapeurs de la maille royale entre le Canada et les Indes Occidentales.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle sur la marine du Canada.

Acte pour amender le chapitre 58ème des statuts refondus de l'ancienne province du Canada.

Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Acte pour autoriser des octrois de terre gratuits à certains colons primitifs et à leurs descendants dans le territoire faisant maintenant partie de la province de Manitoba.

Acte pour incorporer la banque de Pictou.

Acte pour incorporer la chambre de commerce d'Oshawa.

Acte pour incorporer la compagnie des travaux hydrauliques de Lachine et pour accorder certains pouvoirs à icelle.

Acte pour abolir la loi de la Colombie Anglaise, intitulée ordonnance relative aux droits des navires et du tonnage, etc.

Acte concernant l'admission de l'île du Prince-Édouard comme province de la Puissance.

Acte pour incorporer l'agence de placement et de garantie du Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie du Labrador.

Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à

la compagnie des vapeurs des ports de Québec et du Golfe.

Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal à prolonger sa ligne depuis la Rivière Creuse jusqu'à un point de jonction avec le chemin projeté du Pacifique Canadien; et aussi pour lui permettre de prolonger sa ligne au Sault Ste. Marie, à la Baie Georgienne et au lac Supérieur ou de la relier avec une ligne quelconque de chemin de fer se prolongeant jusqu'aux points sus-mentionnés.

Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt des marchands.

Acte pour amender l'acte faisant de nouvelles dispositions relativement au gouvernement des territoires du Nord-Ouest.

Acte relatif à l'inspection du gaz et des gazomètres.

Acte pour continuer l'acte concernant la faillite de 1869 et les actes l'amendant.

Acte relatif au pilotage.

Acte relatif à l'Administration de la justice et à l'établissement d'une police dans les territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant les salaires des juges et autres fonctionnaires et officiers publics et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Acte pour changer les limites des comtés de Montcalm et de Joliette, pour fins électorales.

Acte faisant des dispositions temporaires relativement à l'élection des députés de la Chambre des Communes.

Acte pour réajuster les montants payables et imputables aux diverses provinces du Canada par le gouvernement fédéral, en autant que ces montants sont basés sur la dette avec laquelle ces provinces sont entrées respectivement dans l'Union.

Acte faisant de meilleures dispositions relativement aux pétitions d'élections et aux élections contestées des représentants de la Chambre des Communes.

Acte relatif aux droits d'exportation imposés sur le bois par la législature de la province du Nouveau-Brunswick.

Acte pour amender l'Acte 34 Viet. chap. 43, intitulé "Acte permettant à certaines compagnies de chemin de fer de prendre les moyens nécessaires pour l'amélioration du trafic sur leurs lignes de chemin de fer et amendement l'acte de 1868 relatif aux chemins de fer."

Acte relatif au surchargement des ponts.

Acte concernant l'enregistrement, l'inspection et la classification des vaisseaux.

Acte amendement les actes relatifs à l'Administration et l'amélioration du havre du Québec.

Acte pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection de certains articles d'étape des produits canadiens.

Acte pour amender la loi ayant rapport à certaines clauses de la procédure criminelle.

Acte pour amender les actes concernant la sûreté des marins.

Acte concernant la navigation et les marins.

Acte relatif au divorce de John Robert Martin.

Acte demandant de nouvelles stipulations relativement à l'extradition des criminels.

Avis aux cultivateurs.—Betteraves à sucre.

Les cultivateurs sont informés par le présent avis que MM. Edmond Giroux et Frères, apothicaires et marchands de graines, no. 52, rue Saint-Pierre, Basse-Ville, Québec, ont en mains un lot de graines de betteraves à sucre, qu'ils distribueront gratuitement à tous ceux qui voudront essayer de cultiver cette plante, et ils donneront en même temps tous les renseignements nécessaires pour la culture.

Vente de propriété.

Nous apprenons que MM. John Molson F. W. Thomas, W. Notman et Ovide Dufresne ont donné instruction à M. John J. Arnton de vendre à l'encan, samedi le 7 juin prochain, leur magnifique propriété de Longueuil, qui mesure environ 103 arpents. Le plan qui nous a été transmis indique dans tous leurs détails la position et les avantages qu'elle offre aux acheteurs.

La propriété forme un rectangle dont la base s'appuie sur le fleuve St. Laurent. Il est divisé par des avenues qui le traversent dans toute sa longueur et par des rues transversales qui le coupent à angles droits et à distances égales. Les avenues portent les noms des membres de la famille royale et les rues ceux des gouverneurs du Canada.

Elles ont soixante pieds de largeur. A l'une des extrémités se trouvent le *Queen's Park*, et au centre le *Prince Consort Park*, qui tous deux sont très vastes et très bien boisés.

Toute la propriété est traversée par un cours d'eau qui pourrait être utilisé avec profit pour l'arrosage des jardins, l'embellissement et l'agrément des résidences.

C'est une occasion unique qui s'offre aux capitalistes et à tous ceux qui veulent s'établir à proximité de la ville, tout en jouissant de la salubrité de la campagne. La vente a lieu aux conditions les plus faciles; un quart seulement du prix d'achat est payable comptant, et la balance au bout de 5 ou de 10 ans, à 7 p 100 d'intérêt.

Nous ne doutons point du succès de cette vente, en considération surtout du fait que Longueuil est en communications constantes avec la ville et que l'on peut dire à bon droit qu'il en offre tous les avantages mis à ceux de la campagne.

La vente aura lieu à une heure de l'après-midi. Ceux qui ont l'intention d'acheter se rappelleront que la vente aura lieu samedi le 7 juin prochain.

Commerce de bois.

Des dépêches télégraphiques de Troy nous annoncent la suspension de plusieurs grandes maisons engagées dans le commerce de bois qui avaient formé une coalition dans le but de contrôler le marché de bois du nord. On dit que le passif total est d'environ \$9,000,000 et qu'on doit attribuer leur suspension à la difficulté du marché monétaire.

Russell W. Adams, un des membres de la coalition; informe le *Times* que les mai-

sons engagées dans la coalition sont solvables et que leurs moyens réunis sont du double et du triple du montant de leurs engagements, qu'elles ont en Canada de fortes quantités de bois, de même que dans le Michigan et dans l'Etat de New-York.

On craint que beaucoup de personnes soient ruinées par ces suspensions dont plusieurs aboutiront à la faillite.

Vocabulaire explicatif de termes employés dans le commerce.

CONVOI. *Convey ships*.—Réunion plus ou moins considérable de bâtiments de commerce, naviguant sous l'escorte de bâtiments de guerre.

CORRESPONDANCE. *Correspondence*.—Commerce réglé de lettres entre négociants, se dit, par extension, des lettres elles-mêmes. La correspondance d'une maison de commerce doit avoir la plus grande clarté et la plus grande simplicité, tout en étant aussi précise et aussi succincte que possible. C'est une partie importante et délicate des affaires d'une maison; c'est le tableau fidèle des opérations. C'est souvent par une correspondance habilement ménagée qu'on noue les affaires importantes et qu'on évite des contestations qui pourraient avoir les suites les plus graves. Les lettres reçues sont étiquetées et classées méthodiquement et conservées en liasse. Les lettres expédiées sont copiées sur des registres particuliers (Copies de lettres).

CORRESPONDANT. *Correspondent*.—Négociant avec lequel un autre négociant est en rapport pour son commerce et entretient une correspondance réglée.

COTE. *Printed quotations*.—Prix courant des marchandises; note du cours des changes, des fonds publics, des actions, etc.

COTE DES NAVIRES. Les navires du commerce, d'après des renseignements consignés sur un registre ouvert à l'Administration du Bureau *Veritas* (Lloyd Français) à la suite d'expertises, etc., reçoivent des cotes particulières, suivant l'âge, le degré de solidité et diverses autres circonstances. Les cotes les plus utilisées sont: 3/3 pour les navires neufs et dans un état parfait; 5/6, 2/3, 3/4, etc. Des cotes particulières sont aussi adjointes pour l'état du gréement. Ces cotes ont la plus grande influence sur tout ce qui se rattache aux navires, comme affrètements, ventes, etc. Elles guident principalement les assureurs pour les risques qu'ils prennent à leur charge.—Les Bureaux étrangers ont des cotes établies par classes, comme A 1, A 2, etc.

COTER. *To quote*.—Marquer suivant l'ordre des lettres, des nombres, des dates.—Coter une lettre de voiture, calculer ce qui devra être payé au voiturier.—Coter une lettre de commerce. L'étiqueter, après l'avoir pliée dans le sens de sa longueur, en inscrivant la date de la lettre, le nom du correspondant et la date de la réception.—On cote le cours des effets publics, la vente de telle marchandise, etc.

COUVERGE. *Leakage*.—Perte ou diminution que la marchandise éprouve par écoulement, pendant son transport d'un lieu à un autre, ou pendant son séjour dans les magasins, principalement les Sucres, les Huiles, les Vins, etc.

COURON. *Coupon*. *Dividend*. *Ex-dividend*.—Partie de l'intérêt échu ou à échoir d'une rente, etc. Papier portant intérêt, et dont on coupe une partie à chaque échéance.—

Co. pons d'actions. Dans les sociétés anony- mes ou en commandite, on divise quelque- fois les actions en coupons d'actions.

Courant. Instant.—« Notre dernière était du 15 courant, c'est à dire du 15 de ce mois, ou du mois présent ou courant. »

Courant. On dit que les intérêts d'une somme commencent à courir, lorsqu'ils commencent à être dûs. « The interest is running on » —Le terme pour la vente d'une marchan- dise à prendre au débarquement du navire, doit courir du jour de la livraison ter- minée.

Cours. Rate. Price current.—C'est, en gé- neral, le taux auquel on peut acheter ou vendre un objet quelconque; et spéciale- ment, c'est le bulletin dans lequel les agents de change fixent le taux des effets publics, des effets de commerce ou du change, et des matières d'or et d'argent; et les courtiers celui des marchandises, des primes d'assurance et du fret. Voyez Cole et Prix courant.

MARCHE MONÉTAIRE.

28 mai 1873.

Le marché tranquille. Les parts de banque ont été assez actives et il s'est fait des transactions aux prix suivants :

Table with columns: STOCKS, Ache- teurs, Ven- deurs, Transac- tions. Lists various banks and companies like Banque d'Ontario, Banque de l'A. B. du N., etc.

Change section listing banks like Banque de Londres, Banque de New-York, and their respective exchange rates.

Prix courants des Métaux, Ferron- neries, etc., etc.

CORRIGES PAR LA MAISON C. H. LETOUR- NEUX.

* Les articles marqués d'un astérisque sont de manufacture indigène.

Table listing prices for various metals and ironwork items such as Acier fondu, Fer blanc par caisse, and various types of nails and bolts.

Table listing prices for 'Fusée de Mine' and 'Fonte par tonneau', including different grades and quantities.

Table listing prices for 'Fer blanc par caisse' and various types of nails and bolts like 'Grelots', 'Haches communes', etc.

Table listing prices for various iron tools and machinery parts like 'Hachettes à lattes et bardeaux', 'Machines à perforer', etc.

Table listing prices for various types of nails and bolts, including 'Pompes à citernes', 'Plaques de socs écossais', etc.

Table listing prices for 'Toile du Canada par boîte' and various types of tubes and pipes.

PRIX COURANTS

MARCHE DE MONTREAL

Table of market prices for various commodities including acids, alkalis, matches, oils, balms, biscuits, flour, wood, and other goods. Columns include item names, units, and prices.

Table of market prices for coffee, sugar, and various oils. Columns include item names, units, and prices.

Table of market prices for butter, tallow, and other food products. Columns include item names, units, and prices.

Grains—		Sel Epsom..... par 100 lbs. 2 00 .. 2 50	Jules Robin et Cie..... par gallon. 2 00 .. 2 20
Ble de Prin..... par 60 lbs. 1 55 .. 1 37	do Blanc d'hiver do marquée. do	Soude caustique..... do 5 75 .. 5 80	Robinson..... calasse. 7 00 .. 7 50
do Rouge d'hiver do do	do Milwaukee No.1 do nominal. do	Soufre en Canon..... do 2 75 .. 3 00	Sazerac Desforages et Cie par gallon. 1 90 .. 2 00
do do No.2 do do	do Chicago No.1 do do	Senné..... par lb. 25 .. 30	calasse. 0 50 .. 7 00
do do No.2 do do	Pois..... par 65 lbs. 75 .. 0 80	Sel de Soude..... par 100 lbs. 2 25 .. 2 50	Coran et Cie..... par gallon. Manque.
Mûs..... par 55 lbs. 51 .. 52	Avoine..... par 32 lbs. 32 .. 31	Salpêtre..... par sacil 10 50 .. 11 50	Old Vineyard Proprietors par gallon. 2 00 .. 2 10
Graine de Lin..... par 60 lbs. Manque	do Mill..... par 45 lbs. do	Sardines à l'huile } boîte chaque 1 05 .. 1 74	Pinet, Castillon et Cie..... par gallon. 2 00 .. 2 50
do Tredle..... par 91 .. 92		do do do Manquent	calasse. 7 00 .. 7 10
Houblon—		Sagon, perlé par lb..... 64	Central Vineyard Proprietors. par gallon. 2 00 .. 2 10
Récolte 1871..... par lb. Manque		Sauces assorties..... par douz. 1 50 .. 3 25	Old Vineyard Proprietors 2 00 .. 2 10
do 1872..... do 19 .. 20		Savon—	Renault..... par gallon. 2 00 .. 2 10
Huiles—		Savon commun..... par boîte 60 lbs .. 1 40	calasse 7 00 .. 7 75
De Baleine brute..... par gallon. Manque		" brun ordinaire..... par lb .. 0 014	Gerin..... par gallon. 1 90 .. 2 40
De Lin domestique cru do 77 .. 80		" marque de la couronne " 0 05 .. 0 051	calasse. 6 50 .. 10 00
do bouillie do 82 .. 85		" blanc..... " 0 014 .. 0 051	Genièvre—
do étrangère crue do 80 .. 82		" toilette..... par douz 0 30 .. 0 75	Boll and Dunlop..... par gallon. 1 42 .. 1 45
do do bouillie do 85 .. 87		Sel—	Dekuyper..... " 1 42 .. 1 45
De Laud Extra..... do Manque		Gros de Liverpool..... par sac 1 00 .. 1 10	Houtman..... " 1 40 .. 1 42
do No 1..... do 80 .. 85		Fin .. Manque.	Henneker..... " 1 40 .. 1 42
do No 2..... do 75 .. 80		Factory Filled..... " 1 90 .. 2 00	Key Brand..... " 1 40 .. 1 42
De loup marin raffiné. do 62 .. 65		Fin de table..... par douz 1 25 .. 1 30	Beuker..... " Manque.
do blanche ord do 60 .. 62		d'Hylères..... par mbot Manque.	Linenbrink..... " do
do paille do 55 .. 57		De Goderich..... par sac. do	Caisnes Rouge—
do brune..... do 52 .. 55		Sucres—	Boll et Dunlop..... par calsse. ... 6 75
D'olive de bouche en fut do 1 75 .. 1 80		Centrifuge..... par lb. 9 .. 91	Dekuyper..... " 6 80 .. 7 00
do commune..... do 1 00 .. 1 10		Moscovate..... do 9 .. 91	Houtman..... " 0 50 .. 0 60
do bouche Barigalupi do 3 40 .. 3 50		de Cuba..... do 8 .. 83	Henneker..... Manque
do en bouteille..... par calsse. 2 00 .. 2 75		Demerara..... do Manque	Key Brand..... " 0 50 .. 0 60
do 1/2 bott. do 3 40 .. 3 50		Porto Rico..... do 9 .. 91	Beuker..... " Manque.
do BartonetGuestier do 0 90 .. 0 90		Raffiné Ecossais..... do 8 .. 9	Linenbrink..... " do
do 1/2 bott. do 7 50 .. 8 00		do Anglais blanc..... do Manque.	Caisnes Vertes—
do 1/2 bott. do 8 50 .. 9 00		do en morceaux do 12 .. 121	Boll et Dunlop..... " 3 50 .. 3 60
do Puget Bout. do 5 50 .. 5 75		Sucre jaune, No. 2 } Selon échantillon.	Dekuyper..... " 3 80 .. 4 00
do do do 0 50 .. 0 75		" No. 3 }	Houtman..... " 3 60 .. 3 75
do Fossel Bout. do 2 00 .. 2 70		Sucre blanc raffiné A..... par lb. ... 0 114	Henneker..... " 3 60 .. 3 75
do do do 3 40 .. 3 50		" casse..... " ... 0 121	Key Brand..... " 3 50 .. 3 75
do do do 3 40 .. 3 50		" en poudre..... " ... 0 121	Beuker..... " Manque
do Plagniol Bout. do 2 80 .. 3 00		" tour confiseur..... " ... 0 131	Caisnes Jaunes—
do do do 3 50 .. 3 60		Tanne, manufacturé	Key Brand..... " 6 75 .. 7 00
De morue..... par gallon. 57 .. 60		Fancy Brigt } par lb. 0 48 .. 0 56	Caisnes Bleues—
De palme..... par lb. 45 .. 19		Bright } Marques { 0 20 .. 0 40	Key Brand..... " 4 00 .. 4 25
De Castor..... par lb. 13 .. 14		Mathogay } spéciales { 0 174 .. 0 28	Old Ton—
Vegetale..... par gallon. 80 .. 85		Bright } 0 17 .. 0 20	Booth..... par calsse. 5 75 .. 6 00
Laine—		Noir, à chiquer, sucré. " 0 174 .. 0 191	Bernard..... " 5 25 .. 5 50
Lavée du Canada..... par lb. ... 40		Marin..... " 0 174 .. 0 191	Flett..... " 4 50 .. 4 75
Étirée do do 35 .. 40		Victoria..... " 0 174 .. 0 191	Whisky Ecossais—
Commune do do 25 .. 35		Petit favori..... " 0 174 .. 0 191	Ramsay..... par gallon 2 00 .. 2 10
Noire do do 25 .. 30		Diamant..... " 0 00 .. 0 191	" calsse. 5 50 .. 6 00
Magenta—		Prince de Galles Nos. 1 et 2. " 0 164 .. 0 183	Bullock, Lade & Cie..... par gallon. 2 85 .. 2 90
En boceaux..... par lb. ... 4 00		Canadien " Nos. 2, 3 et 4. " 0 115 .. 0 15	calasse. 4 50 .. 5 00
Marinades—		Americain " fertile..... " Manque	Stewart..... par gallon. 1 70 .. 1 80
Cross et Blackwell..... par douz 2 00 à 2 70		The—	" calasse. 4 00 .. 4 50
Joyce..... " 2 00 .. 2 10		Gunpowder..... par lb. 0 80 .. 0 90	Whisky Irlandais—
Thin..... " 2 00 .. 2 10		Extra fin à choix..... par lb. 0 80 .. 0 90	Cork Distillery..... par gallon. 2 00 .. 2 20
Plot..... " Manque.		Bon ordinaire à bon..... " 0 70 .. 0 75	Dunville..... " 2 00 .. 2 10
Mastique—		Commun à bon..... " 0 60 .. 0 70	calasse. 5 75 .. 6 0
Anglais..... par 100 lbs. Manque		Impérial..... " 0 75 .. 0 80	Whisky de Seigle—
Domestique..... do 3 00 .. 4 00		Extra fin à choix..... " 0 75 .. 0 80	En donne..... " 82
Melasse—		Bon ordinaire à bon..... " 0 60 .. 0 70	Acquité..... " 80
Barbade..... par gallon 40 à 42		Commun à bon..... " 0 40 .. 0 50	Rhum—
Centrifuge..... " Manque.		Young Hyson..... " 0 80 .. 0 90	Jamaïque..... par gallon. 1 90 .. 2 10
Cuba..... " 25 .. 30		Bon ordinaire à bon..... " 0 70 .. 0 75	Demarara..... " 1 70 .. 1 80
Demerara..... " 30 .. 33		Commun à bon..... " 0 35 .. 0 60	Cuba..... " 1 60 .. 1 70
Moscovate..... " 25 .. 32		Hyson—	Vins Xeros—
Nouvelle-Orléans..... " Manque.		Extra fin à choix..... " 0 60 .. 0 70	Valette..... par gallon. 0 65 .. 0 90
Porto Rico..... " Manque.		Bon ordinaire à bon..... " 0 45 .. 0 55	Paul Emile Thomas..... " 0 75 .. 1 00
Sugar House..... " 19 .. 20		Commun à bon..... " 0 38 .. 0 40	Montillo..... " 0 80 .. 1 00
Mine de plomb—		Japonais—	Laeve..... " 0 90 .. 1 40
Dôme..... par grosse. 2 00 .. 2 10		Extra fin à choix..... " 0 60 .. 0 65	Pemartin..... " 1 20 .. 3 00
Anglaise..... par lb. 5 .. 7		Bon ordinaire à bon..... " 0 50 .. 0 55	Domereq..... " 1 50 .. 4 00
Pétrole raffiné..... par gallon. 381 .. 42		Commun à bon..... " 0 274 .. 0 40	Mulvois..... " 1 00 .. 1 25
Produits chimiques, &c., &c.		Twankey—	Cramp Sutter et Cie..... " 2 10 .. 5 00
Alun..... par 100 lbs. 2 50 à 00		Bon ordinaire à bon..... " 0 35 .. 0 40	" Amontillado..... " 5 50
Bi-Carbonate de Soude, par baril		Commun à bon..... " 0 25 .. 0 30	Paruxete..... " 6 00
de 112 lbs. 6 00 .. 6 25		Souchong et Congou—	Vin de Gingembre Ber-
Bleaching powder..... par 100 lbs. 3 75 .. 4 00		Extra fin à choix..... " 0 65 .. 0 70	nard..... par douz. ... 3 50
Borax..... do 27 .. 30		Bon ordinaire à bon..... " 0 55 .. 0 60	do par gallon. ... 90
Camphre..... par lb. 45 .. 50		Commun à bon..... " 0 40 .. 0 50	Domestique..... par douz. ... 3 00
Carb. d'ammouiaque..... do 22 .. 25		Oolong—	do par gallon. 70 .. 80
Cochonille..... do 80 .. 90		Extra fin à choix..... " 0 70 .. 0 75	Porto—
Couperose..... par 100 lbs. 1 00 .. 1 25		Bon ordinaire à bon..... " 0 65 .. 0 70	No. 1, 2 et 3..... " 0 65 .. 0 90
Crème de Tartre, cristaux par lb. 39		Commun à bon..... " 0 40 .. 0 50	Tarragone..... " 0 65 .. 1 00
Do moulue..... 32 .. 35		Vitres—	Catalina..... " 0 90 .. 0 95
Chlorate de Chaux..... par 100 lbs. 4 00 .. 4 25		Allemande par 50 pieds	Molliner..... " 0 65 .. 0 90
Extrait de Bois de Campeche		61 # 7, 71 # 8, 7 # 9, 8 # 10, 10 # 12, 10 # 14 3 00	Graham No. 1..... " 1 40
en gros par lbs. 81 .. 91		12 # 16, 14 # 20 3 20	" No. 2..... " 1 50
Do. 2-lbs..... " 9 .. 12		18 # 21 3 50	" No. 3..... " 1 75
Do. 1-lb..... " 12 .. 12		Spritueux, Vins, &c.	" No. 4..... " 2 25
Do. 1/2-lb..... " 14 .. 14		Biere—	Hunt..... " 1 15 .. 4 00
Do. Assort. do 13 .. 13		Allsopp bouteilles..... par douz 2 40 .. 2 60	Olley, Cramp & Fores-
Fleur de soufre..... par 100 lbs. 3 25 .. 3 50		" " " 1 50 .. 1 70	ter's O " 1 80
Garance hollandaise..... par lb. 15 .. 18		Bass..... " 2 45 .. 2 60	" " OO " 1 45
Do française..... do 10 .. 12		Jeffrey..... " 1 00 .. 2 75	" " OOO " 1 65
Gomme Arabique en lob. do 25 .. 35		do " 2 45 .. 2 60	" " <0> " 2 25
Do. trice..... do 40 .. 60		W. Younger et Cie, vant lres " 2 45 .. 2 60	autres marques 2 10 .. 4 25
Do. Shellac..... do 45 .. 55		Eau-de-Vie—	Champagne—
Indigo de Madras..... do 65 .. 75		Girard frère..... par gallon. Manque.	Moet & Chandon, No 1 bouteilles. 16 00 .. 18 00
Do. Manille..... do 55 .. 65		Chaloupin..... par gallon. 2 10 .. 2 25	" " No 2 " 17 00 .. 19 00
Laque à teindre..... do 30 .. 35		Biscuit, Dubouché et C par gallon. 1 90 .. 2 00	15 00 .. 17 00
Noir de France..... do 64 .. 7		calasse. 7 00 .. 12 00	Reederer..... 15 00 .. 20 00
Noix de Galle..... do 27 .. 32		Hennessy et Cie..... par gallon. 2 15 .. 2 25	Jules Mumm..... 15 00 .. 20 00
Pâte de Reglisse de Calabre do 18 .. 20		calasse. 7 75 .. 8 00	Bouché Pils..... 15 00 .. 20 00
do Sicile..... do 15 .. 16		Martell..... gallon. 2 10 .. 2 25	Alcool—

ANCELLE & MORICE

IMPORTATEURS

342 et 344

RUE ST. PAUL

Offrent en vente au commerce en gros un assortiment complet de

PRODUITS FRANCAIS & ANGLAIS

Consistant principalement

Vins,

Genièvre

Eaux-de-Vie,

Liqueurs fines,

Conserves de toutes sortes

Fruits,

Etc., Etc., Etc.

A arriver par navires

"Euclide," "Jacques-Cartier," "Courrier du Canada," de Marseilles

"Thrush" et "Hector," de Bordeaux

"Stralheden," d'Espagne

"Rock City," de Londres

"Glenbervie," de Glasgow.

— AUSSI —

Une consignation de

Bouchons, Capsules, Eponges, Champagnes, Citrons et Oranges.

Fabrique de Colle Forte de Montréal

LABELLE, AUGER & Cie

FABRICANTS DE

Colle forte blanche, commune et Gelée, de Noir Animal, d'Huile de pieds de Bœuf et de Suif

FABRIQUE: COIN DES RUES LOGAN ET DUFRESNE

Bureau: 10, RUE DU PORT

MONTREAL.

HOSPICE LABELLE, A. J. AUGER.

30-30

N. QUINTAL

Negociant en Epicerie, Spiritueux et Comestibles

EN GROS

No. 83, Rue St. Joseph

VIS-A-VIS "CITY HOTEL."

Assortiment général de Vins, Denrées coloniales, Fruits, etc., etc., importés directement.

HAMILTON & Cie.

IMPORTATEURS DE

Marchandises Sèches de Gout et d'Etape

105,—Rue St. Joseph,—105

Vis-à-vis la Ruelle Dupré

MONTREAL.

30-29

CHS. FRASER & CIE

377 & 379

Rue des Commissaires

COIN ST. NICHOLAS

OFFRENT EN VENTE

2,000 Sacs SEL DE AKINS FACTORY FILLED

5,000 do de GROS DE LIVERPOOL

10 au tonneau

25,000 minots de de CAGLIARI

Importation 1873

300 Quintaux MORUE SECHE

50 Barils HU ILE PAILLE de LOUP MARIN

50 do HU ILE DE MORUE

33-32

LOTTERIE VILLE-MARIE

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

32,000 BILLETS

\$1.00 CHAQUE

PRIX	VALEUR
Une propriété (Rue du Bassin, Montréal) loyer annuel, \$500.....	5,000 00
Doux lots de terre (Rue St. Denis et Tanneries) \$700 chaque.....	1,400 00
Huit lots de terre (Chemin Ste. Catherine) à \$300 chaque.....	2,400 00
Quarante-huit lots (Côte Ste. Catherine) à \$150 chaque.....	7,200 00
Un prix en or de mille piastres.....	1,000 00
Cinquante prix de \$50 chaque.....	2,500 00
Cent prix de \$5 chaque.....	500 00
Deux cents prix de \$3 chaque.....	600 00
Six cents prix de \$1 chaque.....	600 00
Mille dix prix valant.....	\$21,200 00

DONS:

1—A l'Evêché de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale	2,000 00
2—Pour venir en aide à la construction de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.	1,000 00
3—Aux pauvres (Société St. Vincent de Paul).....	1,000 00
4—Aux sœurs du Bon Pasteur.....	500 00
5—Aux Jésuites.....	500 00
6—Aux Oblats.....	500 00
7—Aux Sœurs de la Providence.....	500 00
8—Aux Sœurs de la Miséricorde.....	500 00
9—A la Colonie Populaire.....	500 00
10—A l'Asile des Orphelins de St. Patrice.....	500 00
	\$7,500 00

Des Agents Responsables sont demandés

Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les argentés seront déposés entre les mains du Procureur de l'Evêché de Montréal.

Le soussigné devra chaque semaine faire un dépôt des argentés des Billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le *Nouveau Monde*, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagnés du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal usité, sont priées d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois Prêtres et trois laïques en présence du public.

Les propriétés gagnées en prix sont au nom de l'Evêché qui en passera titre au gagnant aussitôt après la loterie, ou par le gagnant payant le prix du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au soussigné.

Pour \$10 on aura 11 Billets
" 20 " 22 " etc.

Les lettres adressées au soussigné devront être franches de port.

S'adresser à

G. H. DUMESNIL,
Gérant et Trésorier,
De la Loterie Ville-Marie,
Rue St. Sacrement
Montréal.

DR. J. A. CREVIER

Chirurgien et Accoucheur,

Chimiste et Naturaliste,

CI-DEVANT DE ST. CÉSARIE,

24 Années d'études et d'expérience

No. 44,—RUE BONSECOURS, Montréal,—No. 44.

Heures de Bureau:—De 7 à 10½ A. M., et de 2 à 4, et de 6 à 7½ P. M.

JACQUES GRENIER,

IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS

DE

NOUVEAUTES

No. 292, Rue St. Paul,

MONTREAL.

Une visite est respectueusement sollicitée de MM les marchands de la ville et de la campagne. 1-52

Dr. Crevier, Dr. Crevier, Dr. Crevier

L'Anti-Dyspeptique et Restaurateur du Sang

Guérit radicalement la Dyspepsie, Faiblesse d'Estomac, Migraine, Névralgie, Pertes Blanches, Dysenterie Chronique, Stomatique; puissant pour opérer et terminer la convalescence après toute espèce de maladies débilitantes.

Prix - - - \$1.00 la Bouteille.

Certificats donnés par des personnes dignes de foi, Prêtres, Médecins, &c., &c.

S'adresser au

Dr. J. A. CREVIER,

44, Rue Bonsecours.

37

LA 'CITOYENNE'

ASSURANCE DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de

S. G. Mgr. BOURGET, Evêque de Montréal

Bureau Central, 175, Rue St. Jacques,

MONTREAL

Sir HUGH ALLAN, President

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,

Gérant département de la vie.

14 janv. fm

BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de quatre pour cent sur le capital payé de la Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque le et après le 2 Juin prochain.

Les Livres de transport seront fermés du 16 au 21 MAI prochain inclusivement.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ,
Caisier.

Montréal, 29 avril 1873.

CHARBON AMERICAIN

Le sousigné a le plaisir d'annoncer qu'il a conclu des arrangements avec les grandes

Compagnies Américaines

Qui lui permettent d'offrir sur ce marché du **Charbon Américain**

DE TOUTE GROSSEUR

Au prix de la Liste de New-York

PLUS

LES FRAIS DE TRANSPORT

EN QUANTITE

D'une ou plusieurs Cargaisons

Pendant la saison de navigation de 1873.

Il reçoit aussi des commandes des particuliers pour quantité

Au gré des Acheteurs

Livrable à domicile au plus bas prix du marché

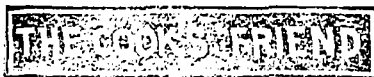
LOUIS TOURVILLE,

Coin des Rues des Commissaires et St. Sulpice.

27-28

LA MEILLEURE POUDRE A BOULANGER

QUI EXISTE.



Est la seule originale et authentique.

ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS

Vendu par tous les Epiciers. 52

ATELIERS DE

FERBLANTERIE ET PLOMBERIE

No. 118

Grande Rue ST. Laurent.

FERBLANTERIE ET PLOMBERIE

Lampes et Huile de Charbon.

Le sousigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis quelques années, a le plaisir de leur annoncer qu'il continue comme par le passé à prendre tout ouvrage concernant le Plombage, Couverture en Fer-blanc, en Tôle galvanisée et autres ouvrages, etc. M. Drapeau se charge aussi de toutes commandes de la campagne qu'il s'empresse d'exécuter. Il aura constamment en mains un Assortiment complet et varié de

Ferblanteries, Ferronneries, Lampes et Huile de Charbon.

Toutes commandes seront exécutées à très bas prix et sous le plus court délai au No

118 Grande Rue St. Laurent.

F. DRAPEAU.

Montréal, 1er Juillet.

38

On demande

Un ASSOCIÉ actif avec quelque capital pour la fabrication de REMÈDES patentés qui ont déjà un grand débit.

S'adresser personnellement ou par lettre affranchie aux Rédacteurs du *Négociant Canadien*.

17 Avril



MANUFACTURE DE COFFRES FORT DE LA PUISSANCE

GODFROY CHAPELEAU

A l'épreuve du Feu et des Voleurs, doublés en Acier et en Fer.

Constructeur de ponts en fer

AUSSI DE

GARNITURES INTERIEURES, pour voûtes en fer, avec portes à l'épreuve des voleurs. PORTES ET VOLIERS en fer à l'épreuve du feu. PORTES EN FER pour Barques, Institutions Publiques et Charniers de Cimetières. COFFRES DE SURETÉ, pour la préservation de documents importants, Billets de Banques, Déchètures, etc. SERRURES BREVETÉES, spécialement adaptés aux portes de voûtes, Banques, Coffres-fort et Prisons. OUTILS DE TAILLEURS DE PIERRE. COFFRES-FORTS DE SECONDE MAIN pris en échange de coffres neufs, ou achetés au plus haut prix du marché.

BUREAU—320 RUE ST. LAURENT.

USINE :

Coin des rues Ontario et St. Charles Borromée MONTREAL.

9 Juillet 1872.

39

COMPAGNIE CANADIENNE DES TERRES ET DE MINES (Limitée.)

Bureau principal—22 Mining Lane, LONDRES, Angleterre.

TRADE MARK.



RAFFINERIE DE PETROLE (STANDARD PETROLIA), ONTARIO.

D. CAMPBELL, AGENT,

13 Halle aux Blés,

52

MONTREAL.

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE

PORCELAINES,

VERRERIES ET VAISSELLE,

339 et 341 Rue St. Paul,

BATISSE DES SOEURS, MONTREAL. 52

A. DUBORD & CIE.

Importateurs de

CIGARES et MANUFACTURIERS de TABAC

En Gros et en Détail

227 & 229 Rue St. Paul, Montréal.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tabac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

C. H. LETOURNEUX

IMPORTATEUR DE

Ferronnerie,

Quincaillerie,

Coutellerie, etc., etc.

261 à 265, Rue St. Paul.

(Coin de la Ruelle Vaudreuil.)

MONTREAL.

ETABLIE, JANVIER 1871

L'Agence Mercantile DU CANADA

MURRAY, MIDDLEMISS & CIE
Propriétaires

Traits Caractéristiques

UNE

INSTITUTION NATIONALE

SYSTEME PARFAIT

Supplément quotidien de changements et de noms nouveaux

C'est maintenant le temps de s'abonner

Un REGISTRE contenant la position financière, la valeur commerciale et le caractère mercantile des divers négociants de la Puissance est publié semi-annuellement.

Encouragez vos propres institutions. Nous vous présentons un ouvrage canadien, le fruit de milliers de piastres dépensées parmi des Imprimeurs Canadiens, de Fabricants de Papier Canadien, et *hoc omne genus* : nous n'envoyons pas à New-York pour la confection de tout notre ouvrage.

Nous offrons une épreuve raisonnable à ceux qui désirent s'abonner. On peut obtenir les conditions de l'abonnement en s'adressant au Bureau principal ou aux Succursales.

BUREAUX PRINCIPAUX EN CANADA.

Montréal, 95, Rue St. François-Xavier.

Toronto, 16 et 18, Rue Wellington, Est.

Hamilton, 20, Rue James.

Halifax, Rue Hollis.

St. Jean, N.-B., Rue Prince William.

Succursales aux Etats-Unis

New-York St. Louis

Philadelphie Détroit

Baltimore Milwaukee

Albany Kansas City

Boston Rochester

Chicago Cincinnati

Portland, Orég. Buffalo

Grands Rapides Utica

Nouvelle-Orléans Quincy

San Francisco Toledo

St. Joseph Syracuse

Louisville

St. Paul.

SUCCESSALES EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET EN AUSTRALIE

Succursales dans la Grande Bretagne.

Londres, 86, Cheapside et 1, Bow Lane, E. C.

Manchester, 38, Moseley Street et 6, 8 et 10, Bond Street.

Glasgow, 33, Benfield Street.

Edimbourg, 72, Princes Street.

Dublin, 10, Henry Street.

On s'occupe spécialement d'affaires légales par tout le continent de l'Amérique du Nord.

AUX TANNEURS ET AUTRES

ON A BESOIN

POUR LA

Fabrique de Colle de Montréal

COIN DES RUES LOGAN ET DUFRESNE

De Déchets de Tanneries, d'Os, de Cornes, pour lesquels on paiera le plus haut prix du marché.

LA BELLE, AUGER & C^{ie},

80-80

10, Rue du Port.

MAGASIN CANADIEN

DE

FERRONNERIE

H. BELLEAU

IMPORTATEUR DE

Ferronneries

Et Fabricant de

FERBLANTERIES

ENSEIGNE DE L'EGUINE ET DU
CADENAS

Nos. 193 et 195, rue St. Paul

MONTREAL.

Assortiment complet d'Huiles, Térébenthines, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.—Aussi: Poêles doubles à un ou deux fourneaux, Poêles de Cuisine à charbon et à bois, de fantaisie et autres.

GEANDES DECOUVERTES

DU

Dr. J. A. CREVIER.

L'ANTI-CHOLERIQUE

Le seul spécifique connu contre le choléra et toute espèce de Diarrhée, Dévangement d'Intestins et d'Estomac, Indigestions, &c., &c.
Cures merveilleuses attestées par des personnes dignes de foi et bien connues.

Prix - - - - 50 Cts. la Bouteille.

Certificats par les personnes suivantes :

Les RR. Mess J. Rymond, ptre., V.-G. et Sup. du Collège de St. Hyacinthe; Ed. Crevier, ptre., V.-G. et Sup. du Collège de Ste. Marie de Manoir, J. S. Doronio, ptre.; P. X. Collette, Ptre., Sup. du Collège de St. Césaire; J. Provençal, curé de St. Césaire; J. S. Taupier, Ptre., curé de St. Paul; P^{hon}. W. Chaffers, membre du Conseil Législatif; les Docteurs Franchère, Pinsonneault, Jacques, et par MM. Charles Couture, Victor Côté, J. Hte. Tassier, Delle Philomène Gauthier, et un grand nombre d'autres personnes.
S'adresser au

Dr. J. A. CREVIER,

No. 44, Rue Bonsecours.

Réduction libérale faite au commerce. 37

GAUCHER & TELMOSSE

IMPORTATEURS DE

DENREES COLONIALES,

VINS ET SPIRITUEUX

Marchands de

FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS

No. 200 Rue St. Paul et 101 Des Commissaires,

MONTREAL.

G. GAUCHER.

52

L. W. TELMOSSER.

Compagnie de Garantie du Canada

Bureau principal, Montréal

Président,—SIR ALEX. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président,—JOHN RANKIN, écr.,

Gérant et Secrétaire

DWARD RAWLINGS

LA SEULE COMPAGNIE licenciée par le Gouvernement pour la transaction des affaires de garantie dans tout le Canada.

Les bons de cette Compagnie sont aussi reçus par

Le Gouvernement de Québec,

et par les principales banques, Chambres de Commerce, et Corporations dans toute la Province.

15-18

BOYER, HUDON & Cie

Successors de LOUIS BOYER & C^{ie},

MARCHANDS DE

GRAINS ET FARINES,

PROVISIONS et EPICERIES,

L. ALPHONSE BOYER.

FERMIN HUDON.

CHARLES BOYER.

MONTREAL.

52

MORIN & CIE.

Courtiers et Commissionnaires

AGENTS POUR

M. J. P. WISER,

DISTILLATEUR

PRESCOTT, ONT.

MM. V. TURCOTTE & Co.

Fabricants d'Huile de Lin

QUEBEC, P. Q.

M. H. CORBY

MEUNIER, DISTILLATEUR & NEGOCIANT

EN GENERAL

BELLEVILLE, ONTARIO

No. 10, Rue St. Nicholas

MONTREAL.

W. & F. P. CURRIE & CIE.

100, RUE DES SŒURS GRISES.

Importateurs de Fer en Saumon, Fer en Barres, Plaques de Bouilloires, Fer galvanisé, Plaques du Canada, Plaques d'Etain,

TUBES POUR BOUILLOIRES, TUBES A GAZ

Etain en Lingot, Rivets, Marbre Veiné
Cuivre en Lingot, Fil de Fer, Ciment Romain,
Cuivre en Feuilles, Fil d'Acier, Os de Portland,
Antimoine, Vitres, Os du Canada,
Zinc en Feuilles, Peintures, Tuile à Pavé,
Zinc en Lingots, Terre à briques, Vases de Jardin,
Plomb en Saumon, Fine Copeau, Dessus Chemn.,
Rouge de Plomb, Brigues Afour-Fontaines,
niée,Blanc de Plomb, TUYAUX de DRAINAGE,
Tuiles à Pavé Encastumés Patentés, &c.
Manufacturiers de SOFAS, CHAISES, et RESORTS pour Lits. Un stock considérable toujours en mains.

9

N. VALOIS & Cie

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
CHAUSSURES EN GROS

26 et 28, PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

NARCISSE VALOIS.

JUDR VALOIS.

PIERRE JOLY & CIE.

IMPORTATEURS

MARCHANDS D'EPICERIES

Vins, Liqueurs, Provisions,
TABAC & CIGARES

264, RUE ST. PAUL, et 209 & 211, RUE

DES COMMISSAIRES

MONTREAL, P. Q.

Les Marchands qui s'établissent surtout trouveront à cet établissement des avantages tant par la variété du stock que pour la régularité des prix. 17

DESMARTEAU & CIE.

Importateurs de

VINS, LIQUEURS, EPICERIES, &c.

EN GROS

231 et 233 Rue des Commissaires

MONTREAL.

52

Thomas, Thibaudeau & Cie.

IMPORTATEURS DE NOUVEAUTES

En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.

THOMAS, THIBAudeau & C^{ie}, Montréal.
THIBAudeau, THOMAS & C^{ie}, Québec, MONTREAL,
THOMAS & THIBAudeau, Manchester. 52S. ROUSSEAU,
FERBLANTIER ET PLOMBIER

No. 337, Rue St. Laurent,

MONTREAL.

HUILE DE CHARBON, LAMPES,
CHEMINÉES ET MÈCHES DE LAMPE

Ordres pour Fournaises à AIR Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Fourneaux de Poêles, etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvertures promptement remplis.

PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS.

M. S. ROUSSEAU a été pendant plusieurs années chef d'atelier chez M. T. Crevier, Rue Notre-Dame, où il a acquis une grande expérience dans ce genre d'ouvrage.
18 Juillet. 40

LA FABRIQUE DU PEUPLE

M. A. DEROCHE

(Successor de J. B. DEROCHE)

Importateur et Manufacturier de

TABAC, CIGARES, Etc

Nos. 241 et 243, RUE ST. PAUL,

MONTREAL.

A l'Enseigne de la grosse Torquette vous trouverez du Tabac de toute espèce et de la meilleure qualité en feuilles, en torquettes et en poudre, en gros et en détail, et au plus bas prix. 52

P. L. TOUSSIGNANT,

SYNDIC OFFICIEL, ARTHABASKAVILLE,

Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de Faillite de 1869.